

00703

# C I L S S

COMITE PERMANENT INTER-ETATS  
DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL

## CLUB DU SAHEL

APPUI A LA FORMULATION  
D'UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT  
DE L'ELEVAGE

BURKINA FASO

Juin 1989

**B I B L I O G R A P H I E****A - BURKINA FASO - DOCUMENTS OFFICIELS**

1. Conseil National de la Révolution : 2 Octobre 1983 - Discours d'Orientation Politique.
2. Front Populaire : Mars 1988 - Statuts et Programme d'Action.
3. Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage : Mars 1985 - Séminaire National sur la mise en oeuvre de la Politique Agricole.
4. C.N.R. : 4 Août 1984 - Ordonnance n° 84-050/CNR/PRES portant Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina Faso.
5. C.N.R./M.P.D.P. : Mars 1985 - Directives du CNR pour l'élaboration du premier Plan Quinquennal de Développement Populaire 1986/1990.
6. C.N.R. : 4 Août 1985 - Décret n° 85-404/CNR/PRES portant application de la Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina Faso.
7. M.A.E. : Janvier 1986 - Séminaire National sur les Structures Révolutionnaires de Production Agricole et d'Appui.
8. M.A.E. : Avril 1986 - Travaux des Journées de Réflexion sur l'Elevage au Burkina Faso.
9. Ministère de l'Environnement et du Tourisme : Juillet 1986 - Plan National de Lutte contre la Désertification.
10. Burkina Faso : Août 1986 - Premier Plan Quinquennal de Développement Populaire (2 volumes).
11. M.E.T. Avril 1986 : Synthèse nationale des Journées de Réflexion sur l'application des 3 Luttes.
12. D.M.R. (Présidence du Faso) : Février 1987 - Programme National de Gestion des Terroirs Villageois (Documents de la phase préparatoire).
13. M.A.E. : Février 1987 - Journées de Programmation de la Campagne Agricole 1987/1988.



00703

# C I L S S

COMITE PERMANENT INTER-ETATS  
DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL

## CLUB DU SAHEL



APPUI A LA FORMULATION  
D'UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT  
DE L'ELEVAGE

BURKINA FASO

Juin 1989

# C I L S E

COMITÉ PERMANENT INTER-ÉTATS  
DE L'U.N.E. CONTRE LA DÉCHERSE DANS LE SAHARA

## CLUE DU SAHARA



D'UNE STRATÉGIE DE DEVELOPPEMENT  
DE L'ELÉVAGE  
APPUI À LA FORMULATION

## HURKIMA FAZO

*/-*) V A N T - */-*) R O P O S

---

*Le présent document a été élaboré suite aux critiques et observations faites par les Services du Département Chargé de l'Elevage à partir d'un précédent document préparé courant Juin et Juillet 1987.*

## 209095 - TAN (A)

209095 - TAN (A)

କେବଳ ଏହା କିମ୍ବା ଏହାରେ କିମ୍ବା ଏହାରେ

ଏହା କେବଳ କେବଳ ଏହାରେ ଏହାରେ ଏହାରେ

ଏହା କେବଳ କେବଳ ଏହାରେ ଏହାରେ ଏହାରେ

ଏହା କେବଳ କେବଳ ଏହାରେ ଏହାରେ ଏହାରେ

/\_ ISTE DES /-) BREVIATIONS -

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*  
\*\*\*

- C.N.A. : Centre National Avicole  
CRPA : Centre Régional de Promotion Agro-Pastorale  
C.A.P. : Centre Agricole Polyvalent  
DAAF : Direction des Affaires Administratives et Financières  
DEP : Direction des Etudes et de la Programmation  
DPIA : Direction de la Production et des Industries Animales  
DRET : Direction de la Réorganisation de l'Elevage Traditionnel  
DSA : Direction de la Santé Animale  
DVA : Direction de la Vulgarisation Agricole  
ENESA : Ecole Nationale de l'Elevage et de la Santé Animale  
LNE : Laboratoire National d'Elevage  
M A C P : Ministère de l'Action Coopérative Paysanne  
M A E : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage  
MESSRS : Ministère des Enseignements Secondaires Supérieurs et de la Recherche Scientifique  
ONAVET : Office National de l'Intrants Zootechniques et Vétérinaires  
ONERA : Office National de l'Exploitation des Ressources Animales  
S E E L : Secrétariat d'Etat à l'Elevage.



- ANSWER  and

**T A B L E   D E   I M P A T I E R E S**

---

	<u>Page</u>
<b>INTRODUCTION .....</b>	1
<b>A - SITUATION ACTUELLE DE L'ELEVAGE .....</b>	2
1. Généralités - Place de l'Elevage dans l'Economie Nationale .....	2
2. Déséquilibre Ecologique .....	2
3. Production et Systèmes de Production Animale .....	3
4. Ressources Alimentaires .....	4
5. Santé Animale .....	5
6. Encadrement Technique .....	5
7. Commercialisation .....	7
8. Recherche .....	7
9. Conclusion .....	7
<b>B - FORMULATION D'UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE</b>	8
1. Cadre Général .....	8
2. Stratégie en Cours du M.A.E. ....	10
3. Stratégie .....	11
4. 3.1. Objectifs .....	11
3.2. Bases Conceptuelles .....	12
3.2.1. Aménagement du Territoire .....	12
3.2.2. Système de Production .....	13
3.2.3. Facteurs de Production .....	14
3.2.4. Intensification .....	15
3.2.5. Divagation .....	15
3.2.6. Transhumance et Sédentarisation .....	16
3.3. Proposition de Stratégie .....	17
3.3.1. Introduction .....	17
3.3.2. Approches .....	17
3.3.2.1. Approche Décentralisée .....	18



3.3.2.2. Approche par Système de Production .....	20
3.3.3. Mesures d'Accompagnement .....	28
<b>C - PROGRAMMATION REGIONALE .....</b>	<b>32</b>
1. Justification .....	32
2. Démarche .....	32
3. Concertation avec les Partenaires Extérieurs .....	34
<b>D - CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>35</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>36</b>
<i>Annexe I</i>	37
<i>Annexe II : Développement de l'Elevage dans le Contexte de la Réorganisation Agraire et Foncière</i>	44
<i>Appendice I : Extrait de l'Ordonnance N° 84 - 050 du 4 Août 1984 .....</i>	53
<i>Appendice II : Extrait du Décret N° 85 - 404 DU 4 Août 1985 .....</i>	55
<i>Annexe III : Réflexion sur le Regroupement du Bétail (Document de travail M.A.E. Février 1987) .....</i>	58
<i>Annexe IV : Extrait du Kiti portant création des Unités de Production Agro-Pastorales (UPAP) .....</i>	64
<i>Annexe V : Termes de référence - Avril 1987 .....</i>	66
<i>Bibliographie .....</i>	69.

..... and found a very good sample.  
..... probably the most abundant of all  
..... the species being numerous in both  
..... sandstone and limestone -  
..... which were taken from the  
..... limestone bedrock -  
..... which was about 100 ft. above the  
..... sandstone bedrock -  
..... which was about 100 ft. above the  
..... limestone bedrock -  
..... which was about 100 ft. above the  
..... limestone bedrock -  
..... which was about 100 ft. above the  
..... limestone bedrock -

## THENTRIODUCTION

En ces années de sécheresse permanente, le Burkina Faso, a comme tous les pays sahéliens, vu la situation de son élevage se dégrader progressivement ; faisant que ce secteur d'activité économique connaît une crise se traduisant par une chute importante de la production.

Cette dégradation rapide de la situation a amené les pouvoirs publics à engager un certain nombre d'études et de réflexions (cf. Bibliographie) en vue de cerner les différents problèmes qui se posent au secteur de l'élevage, mais aussi lui insouffler une dynamique nouvelle qui lui permettrait de jouer son rôle dans le cadre de la satisfaction des besoins fondamentaux des masses populaires.

Afin d'assurer une suite aux différentes réflexions qui ont été menées sur la politique agricole en général et celle de l'élevage en particulier, les Autorités Burkinabè ont demandé l'appui du CILSS et du Club du Sahel pour préparer un document de base sur une approche stratégique d'intervention en faveur du secteur élevage.

Cette approche devra avoir comme fondement les grandes orientations et décisions prises par les Autorités Politiques du pays et contenues dans les documents suivants :

- Discours d'Orientation Politique du 2 Octobre 1983 ;
- Programme d'Action du Front Populaire ;
- Ordonnance et Décret sur la Réorganisation Agraire et Foncière ;
- Trois Luttes ;
- Programme National de Lutte contre la Désertification ;
- Programme National de Gestion des Terroirs Villageois ;
- Travaux des Séminaires et Journées de Réflexions du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ;
- Missions et Organisations assignées aux différents Départements Ministériels.

La mission a donc eu pour mandat de préciser les stratégies concrètes d'intervention à mettre en oeuvre pour redynamiser le secteur "élevage" et atteindre l'objectif à long terme, à savoir la sédentarisation de l'élevage burkinabè.



Le présent document se compose de trois parties :

- la première traite de la situation actuelle de l'élevage
- la deuxième expose les bases d'une stratégie nouvelle de développement de l'élevage au Burkina Faso
- la troisième partie traite des actions à entreprendre à plus ou moins brève échéance.

#### **A. - SITUATION ACTUELLE DE L'ELEVAGE -**

##### **1. - Généralités - Place de l'Elevage dans l'Economie Nationale.**

Le Burkina Faso est un pays entièrement enclavé, situé à plus de 1.000 km de la mer. Il couvre une superficie totale de 274.000 km<sup>2</sup> avec une population résidente de plus de 7.920.000 habitants, répartie à travers 30 Provinces, 310 Départements et 7.200 villages.

L'agriculture et l'élevage constituent le fondement de l'économie burkinabè où plus de 90 % de la population est rurale, avec cependant une fraction pastorale de 8 - 10 %. Cette population pastorale est assez variée dans son système de production quand on passe du Nord au Sud : nomade, transhumant et sédentaire. On estime entre 400.000 et 500.000 personnes, soit 28 à 35 % de la population active, qui sont directement intéressées par l'élevage.

L'élevage burkinabè qui a été très dynamique dans le passé, traverse actuellement une situation de crise. Celle-ci a été mise en évidence par la sécheresse de ces 15 dernières années. Cette situation a fait que la contribution de l'élevage au PIB et aux exportations a fortement baissé. Elle est passée pour le PIB de 20 % en 1970 à 10 % en 1985, pour remonter à 17 % en 1987. Pour les exportations la situation n'est guère meilleure : 36 % en 1978, 6 % en 1983 pour revenir à 14 % en 1986. (Voir tableau annexe 2).

La présentation de cette situation sera faite moyennant une analyse succincte de certains points d'ancre.

##### **2. - Déséquilibre Ecologique.**

Les écosystèmes du Burkina Faso sont en état de déséquilibre, au point que dans certaines régions un phénomène grave de désertification se manifeste. Cette dégradation de l'environnement est consécutive à plusieurs facteurs :



- les sécheresses successives surtout marquées en 1972/1973 et 1983/1984, n'étant en fait que le principal révélateur d'un déséquilibre latent;

- la croissance démographique et l'augmentation des superficies cultivées. Cet accroissement des surfaces cultivées a eu pour corollaire la diminution, voire la disparition des jachères, l'expansion des cultures itinérantes, empiétant les parcours pastoraux naturels. Ce phénomène a entraîné une réduction des espaces pâtureables ;

- l'augmentation des effectifs du bétail consécutive à l'amélioration des programmes de protection sanitaire et d'hydraulique pastorale, ayant désorganisé les systèmes traditionnels de production animale.

L'interaction climat-homme-bétail a donc provoqué une dégradation progressive des ressources naturelles, l'appauvrissement des sols et des couvertures végétales, entraînant des changements profonds dans les systèmes de production agricole et animale.

La situation générale est celle d'une brousse défrichée de manière absolument incontrôlée, d'un accroissement des phénomènes d'érosion, d'une réduction des jachères en surface et en durée, d'une transformation continue des terres de pâturages en champs de cultures extensives.

La conséquence en est que année après année, le phénomène de la désertification gagne du terrain, mettant en cause la survie des hommes et des animaux. Ceci se manifeste par l'extrême mobilité des hommes et de leurs biens (troupeaux) vers des zones encore favorables.

### 3. - Production et Systèmes de Production Animale.

Les effectifs du cheptel exploités sont estimés en 1982 à :

- bovins : 2.928.000 têtes dont 2/3 de zébus et 1/3 de taurins
- ovins et caprins : 4.584.000 têtes
- porcins : 226.000 têtes
- asins : 200.000 têtes
- équins : 70.000 têtes
- camelins : 6.000 têtes
- volailles : 20 - 30 millions.



Les races animales présentes, sont peu performantes mais sont très bien adaptées aux conditions du milieu. Il semble que les conditions actuelles d'élevage ne permettent pas d'extérioriser tous les caractères génétiques. D'ailleurs dans ce domaine, les résultats d'une recherche systématique font quasiment défaut.

Le système d'élevage est traditionnel, de type extensif, basé sur l'exploitation incontrôlée des ressources disponibles. Ce système a été efficace dans le passé car basé sur une certaine mobilité des pasteurs et leurs troupeaux surtout en ce qui concerne le gros bétail. Cette mobilité était liée à un certain nombre de situations qui étaient de nature à constituer des entraves au développement des activités d'élevage : situation saisonnière des pâturages et des points d'eau, situation sanitaire locale ou régionale, occupation de l'espace entraînant un nouveau type de rapport entre les pasteurs et les agriculteurs, etc...

Dans tous les cas, les effectifs du cheptel et la production par tête atteints avant la sécheresse se situaient à des niveaux élevés compte tenu de la disponibilité et la qualité des ressources fourragères. Force est de constater que les effectifs actuels dépassent la capacité de charge des pâturages au moins dans les régions du Sahel et du Centre du pays. Ce phénomène s'aggrave puisque les territoires pastoraux ont tendance à se rétrécir.

La situation de déséquilibre écologique fait que les systèmes de production pastorale mobile (nomadisme et transhumance) longtemps efficaces regressent progressivement.

Le système transhumant s'est déplacé vers le Sud et a tendance à dépasser les frontières Sud du pays. Cependant, il reste toujours de loin le système dominant : plus de 2 millions de têtes de bovins, répartis en 300.000 troupeaux environ participent à cette transhumance chaque année.

Trouver une solution à la transformation de ce système qui se manifeste déjà dans certaines zones, mais qui peut être organisé s'avèrera une tâche prépondérante et urgente pour l'avenir.

#### 4. - Ressources Alimentaires.

Les ressources alimentaires du bétail comprennent les pâturages naturels (198.000 km<sup>2</sup> environ), les résidus des récoltes (pailles, tiges, fanes) sur environ 26.000 km<sup>2</sup> de cultures et les sous-produits agro-industriels. La ressource



principale (90 %) reste toujours les herbages naturels et la strate ligneuse (pâturage aérien). La majeure partie de ce fourrage est de qualité médiocre, notamment en saison sèche, à cause de la pauvreté des sols en éléments nutritifs.

Certaines régions qui disposent encore d'un potentiel fourrager notable restent sous-exploitées, car demandant pour être valorisées, des investissements importants en hydraulique et en mesures d'assainissement.

Les disponibilités en sous-produits agro-industriels restent limitées. Il existe encore des disponibilités pour certains (mélasse et tourteaux). Toutefois le prix et le coût de transport élevé freinent l'utilisation de ces sous-produits dans une grande partie du pays.

Les conditions d'abreuvement restent difficiles : l'eau constitue une ressource rare, d'exploitation difficile et coûteuse. L'alimentation en eau des troupeaux reste du domaine des mares et cours d'eau naturels. Leur durée est relativement brève. Il existe quelques barrages, puits et forages dont l'utilisation reste de loin réservée pour l'alimentation humaine.

#### 5. - Santé Animale.

Le Burkina Faso est un pays carrefour ouvert à de nombreux transits d'animaux de pays voisins. De ce fait, l'état sanitaire de son cheptel est fortement lié à celui de ces pays. On signale de nombreuses affections dont certaines à l'état endémique presque sur toutes les espèces animales.

On assiste depuis un certain temps à une recrudescence de certaines maladies, notamment la peste bovine. Par ailleurs l'existence de la trypanosomiase constitue une contrainte majeure au développement du gros bétail dans toute la partie Sud du pays.

Dans l'ensemble la situation sanitaire du cheptel burkinabè est médiocre. Faute de moyens de fonctionnement, les agents des Services de l'Elevage ne peuvent exécuter que des actions sanitaires limitées et n'assurent que très difficilement la prophylaxie, qui reste pourtant indispensable.

#### 6. - L'Encadrement Technique.

Au sein du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, le Secrétaire d'Etat à l'Elevage est chargé de la définition et de la mise en œuvre de la politique nationale de développement de l'élevage. A cet effet, il définit les



stratégies d'intervention et élabore les programmes sectoriels. Il appuie et soutient les structures décentralisées du Ministère.

Le Secrétariat d'Etat à l'Elevage comprend des Services Techniques Centraux et des Services rattachés :

- Services en commun avec la production végétale : DVA, DEP, DAAF \*
- Services Spécifiques : DRET, DPIA, DSA \*
- Services Rattachés : CNA, ONAVET, LNE, FEED-LOT \*.

Les Services d'Elevage sont représentés sur le terrain à travers les 12 CRPA par 30 Services Provinciaux d'Elevage qui eux-mêmes seront subdivisés dans la nouvelle organisation en zones d'encadrement d'élevage, (anciens Secteurs et Postes d'Elevage). Les CRPA sont des structures à compétence régionale, chargées d'entreprendre et de coordonner toute action pouvant permettre la promotion des productions agricoles et pastorales. De par leurs statuts, les CRPA sont des EPICS dotées d'une autonomie de gestion.

Les moyens d'intervention en faveur des activités d'élevage : personnel, matériel et fonctionnement, restent dérisoires, voire insignifiants.

D'autres structures opèrent dans le secteur de l'élevage et ses produits, ou viennent en appui à l'action menée par le Secrétariat d'Etat à l'Elevage. Il s'agit de :

- Les Structures de formation technique et professionnelle (ENESA\*, CAP Matourkou\*, Université, Ecoles Supérieures)
- Le MACP \* par des actions de sensibilisation, de formation et d'organisation du monde rural
- Le MESSRS \* à travers la recherche et la mise au point de techniques vulgarisables en milieu rural
- L'ONERA \*, qui était chargé jusque là de promouvoir une politique commerciale des produits animaux, vient d'être supprimé et remplacé par deux sociétés d'économie mixte, ayant les mêmes objectifs, mais avec des méthodes d'approche totalement différentes.

\* cf. liste des abréviations.

1. Gruppe II: *zivileren und gewerblichen* (z. B. 1. Stunde: Geschäftsmann) & *sozialer* (z. B. 2. Stunde: Arbeiter) Beruf, *soziale* (soziale Schicht) und *berufliche* (berufliche Schicht) soziale Klassifikationen der Bevölkerung. In jüngster Zeit wird die soziale Schichtung nach dem sozialen Status (SOC), also nach sozialer Position (SOC) und sozialer Rang (SOC-R) untersucht. Nach dem SOC sind die sozialen Schichten in der folgenden Reihenfolge angeordnet: 1. Konsumenten, 2. Arbeitnehmer, 3. Selbständige, 4. Beamte, 5. Angestellte, 6. Handwerker, 7. Landwirte, 8. Dienstleistungsberufe, 9. Dienstleistungsbetriebe, 10. Dienstleistungsbetriebe mit hoher Ausbildung. Die sozialen Schichten sind nach dem SOC-R in folgender Reihenfolge angeordnet: 1. Konsumenten, 2. Arbeitnehmer, 3. Selbständige, 4. Beamte, 5. Angestellte, 6. Handwerker, 7. Dienstleistungsberufe, 8. Dienstleistungsbetriebe, 9. Dienstleistungsbetriebe mit hoher Ausbildung. Die sozialen Schichten sind nach dem SOC-R in folgender Reihenfolge angeordnet: 1. Konsumenten, 2. Arbeitnehmer, 3. Selbständige, 4. Beamte, 5. Angestellte, 6. Handwerker, 7. Dienstleistungsberufe, 8. Dienstleistungsbetriebe, 9. Dienstleistungsbetriebe mit hoher Ausbildung. Die sozialen Schichten sind nach dem SOC-R in folgender Reihenfolge angeordnet: 1. Konsumenten, 2. Arbeitnehmer, 3. Selbständige, 4. Beamte, 5. Angestellte, 6. Handwerker, 7. Dienstleistungsberufe, 8. Dienstleistungsbetriebe, 9. Dienstleistungsbetriebe mit hoher Ausbildung.

D'une manière générale, hormis certaines actions ponctuelles qui sont le fait de certains projets, on peut affirmer que l'encadrement technique du milieu éleveur n'est assuré que très irrégulièrement. L'assistance technique des différentes structures de l'Elevage se borne essentiellement à des pratiques vétérinaires. Ainsi les éleveurs ont une formation et une information insuffisantes en matière de production animale et des thèmes comme l'alimentation, l'exploitation et l'amélioration de pâturages, les réserves fourragères, la sélection, le destockage, les formations associatives (coopératives), restent très théoriques pour eux.

#### 7. - Commercialisation.

On note le manque d'une politique réelle en matière de commercialisation des produits animaux. Les marchés à bétail sont mal équipés et les éleveurs ne disposent pas d'informations leur permettant de connaître à l'avance les tendances du marché de bétail. Il n'existe pas de politique de prix des produits animaux. Le secteur de la commercialisation des produits animaux est actuellement très mal organisé et garde toujours son caractère traditionnel.

#### 8. - Recherche.

Elle est très peu développée dans le Secteur de l'Elevage où beaucoup de choses restent à faire dans les domaines sanitaire, zootechnique, génétique, etc... Le programme thématique de l'INERA sur les productions animales n'est qu'en phase de démarrage. En outre les résultats obtenus par les Instituts de Recherche tant nationaux ou d'ailleurs sont très peu ou pas exploités.

#### 9. - Conclusion.

On peut conclure avec Saydil M.TOURE : (FAO Ouagadougou, Juin 1985) que :

"En matière d'élevage, les situations sont assez dissemblables à travers le monde. Une division est possible en trois phases de développement progressif par lesquelles l'élevage extensif, peu productif, se transforme d'abord en élevage amélioré, plus ou moins sédentarisé, en tout cas plus productif, puis en élevage à haut rendement. Les problèmes de santé animale à résoudre par prophylaxie collective, sont prépondérants dans la première phase. Ils continuent de se poser dans la seconde mais, cependant, la transformation du milieu et l'amélioration génétique des animaux requièrent des actions plus importantes.



A la phase production intensive maîtrisée, en plus de la santé animale, des actions sur le milieu et de la génétique, se posent de nombreux autres problèmes pour concilier des impératifs économiques, des contraintes d'environnement et le bien-être de l'homme.

Cependant dans la plupart des pays africains qui ont des zones pastorales traditionnelles, la première étape est à peine franchie et même ne l'est pas tout à fait ; la deuxième est abordée mais avec beaucoup de lenteur.

Le problème qui se pose au Burkina Faso est de consolider la première phase tout en accélérant la deuxième".

Il s'agira de résoudre très concrètement les problèmes de santé animale, tout en imprimant des transformations progressives au milieu éleveur par des changements de méthodes de production, pour améliorer la productivité actuelle des élevages.

#### **B - FORMULATION D'UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE** -

##### **1. - Cadre Général.**

1.1. - Depuis le 4 Août 1983, le Burkina Faso a entrepris de vastes programmes en vue d'améliorer le cadre et les conditions de vie des masses paysannes qui constituent plus de 90 % de la population. C'est ainsi qu'ont été définies les grandes orientations politiques. Elles sont contenues dans le Discours d'Orientation Politique du 2 Octobre 1983. On retiendra entre autre que l'une des options politiques fondamentales, c'est l'établissement d'une économie nationale, indépendante autosuffisante et planifiée (option réaffirmée lors de la 2ème Conférence Nationale des CDR - Dédougou Mars - Avril 1987) ; ces orientations devant se traduire par la réalisation de quatre réformes :

- Réforme Agraire et Foncière
- Réforme de l'Administration
- Réforme Scolaire
- Réforme des Structures de Production et de Distribution dans le secteur moderne.



1.2. - A travers la Réorganisation Agraire et Foncière, le peuple burkinabè veut entreprendre des transformations profondes sur les systèmes de production par l'aménagement de l'ensemble du territoire en vue d'un développement harmonieux de l'espace national, basé sur les vocations naturelles des terres. Un début d'application s'est manifesté par la prise de l'Ordonnance et son Décret d'Application respectivement les 4 Août 1984 et 4 Août 1985. Le séminaire national d'information et de sensibilisation tenu du 7 au 11 Juillet 1987 à Ouagadougou et les séminaires provinciaux et départementaux en cours depuis Septembre 1988 sur la même question, permettront sans nul doute d'accélérer l'application de la Réorganisation Agraire à l'échelle nationale.

1.3. - Depuis la parution de ces textes, des actions d'envergure nationale sont mises en oeuvre : les trois luttes, le Plan National de Lutte contre la Désertification et le lancement de la phase préparatoire du PNGTV\*. Ces actions influenceront tout naturellement la stratégie à adopter pour le développement de l'élevage.

1.4. - Par ailleurs, les Autorités Politiques continuent l'oeuvre de construction nationale par le lancement du Premier Plan Quinquennal de Développement Populaire 1986/1990. Celui-ci a défini pour les différents secteurs de l'économie nationale, dont les secteurs agricoles et élevage, les différents objectifs à atteindre. C'est ainsi qu'il est imprimé au secteur élevage une croissance annuelle de 3 %.

1.5. - Devant le souci d'une recherche constante et appropriée des solutions aux problèmes qui se posent aux masses paysannes, les autorités politiques ont entrepris une nouvelle approche pour les structures d'intervention en milieu rural par :

- la création des Ministères de l'Action Coopérative Paysanne et de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation de Masse entraînant du même coup une réorganisation et une rédéfinition des missions du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage;

- la création au sein du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, d'une structure chargée tout spécifiquement de connaître des problèmes de l'élevage : le Secrétariat d'Etat à l'Elevage ;



- la mise en place des structures de l'Union Nationale des Paysans du Burkina (UNPB).

**2. - Stratégie en cours du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.**

2.1. - Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage a concrétisé cette volonté politique des Instances Dirigeantes du pays et les actions qui la soutendent par l'organisation de Séminaires et Journées de Réflexion sur la Mise en Oeuvre de la Politique Agricole du Burkina Faso ; ce qui s'est traduit par la définition d'orientations nouvelles pour le secteur agricole en général et celui de l'élevage en particulier, à savoir :

- l'augmentation des productions par l'intensification, la diversification et la spécialisation régionale en vue d'atteindre l'autosuffisance alimentaire d'une part, et l'autofinancement des différents plans de développement d'autre part ;
- l'organisation et la formation des producteurs ;
- la mise en oeuvre d'un nouveau système d'encadrement.

2.2. - L'objectif à terme de l'élevage burkinabè est la sédentarisation. La réflexion autour de cette question est restée permanente. C'est ainsi que l'Opération Regroupement du Bétail Villageois avait été initiée. Cette opération avait pour objectif principal la recherche des voies et moyens d'une sédentarisation progressive du cheptel burkinabè dans le cadre d'une gestion rationnelle des espaces disponibles. Cette notion connaît un début d'application à travers les Troupeaux de Démonstration et les Ateliers d'Embouche qui se multiplient à travers tout le pays sous l'encadrement des Services Techniques.

Par ailleurs au sein du Secrétariat d'Etat à l'Elevage, existe une Direction chargée de la Réorganisation de l'Elevage Traditionnel. Elle a pour mission d'oeuvrer à la transformation pour une productivité accrue de l'élevage traditionnel (98 % de l'élevage burkinabè).



2.3. - Parmi les missions qu'assumera aussi désormais le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, il y a celle d'appui et de soutien à la production. Celle-ci se manifestera par la création et la gestion d'unités rentables d'expérimentation et de démonstration, de production et de valorisation de produits agricoles dont ceux de l'élevage. Ce sont les Unités de Production Agro-Pastorale (UPAP). Celles-ci ont des objectifs politiques, économiques et techniques bien déterminés et qui rentrent dans le cadre de l'orientation définie par le D.O.P. et réaffirmée par le Programme d'Action du Front Populaire. C'est dans ce cadre que se situent les structures comme le Centre National Avicole et le Feed-Lot de Banfora.

### 3. - Stratégie.

#### 3.1. - Objectifs.

La formulation d'une stratégie d'intervention pour le développement de l'élevage s'inscrira résolument dans le contexte de la politique de développement rural conformément aux orientations contenues dans le D.O.P. et le Programme d'Action du Front Populaire.

Cette politique, appliquée au secteur élevage, vise à sécuriser la production et à améliorer la vie de l'éleveur, mais aussi à augmenter la contribution de l'élevage à l'économie nationale.

Cette vision de la production animale conduit à la démarche suivante :

a) - renforcer la production pour atteindre dans un premier temps l'autosuffisance alimentaire en produits d'origine animale, et ensuite dégager des surplus de ces produits pour l'exportation. La situation se présente différemment pour la viande, le lait et les autres productions animales, et les actions envisagées prendront en compte les spécificités de chacune de ces productions. L'autosuffisance alimentaire revêt en outre un aspect qualitatif, quand on pense à l'amélioration souhaitée des régimes alimentaires, ce qui fait que cet aspect doit être pris en compte également.

b) - Instaurer la protection de l'écosystème en vue d'introduire les producteurs dans des systèmes de production qui soient stables d'un point de vue écologique. La stratégie doit permettre de rechercher, et de vulgariser des systèmes de production qui répondent à ce critère, et partant, se conformer aux



*exigences des grandes actions déjà entreprises comme les "Trois Luttes" et le Plan National de Lutte contre la Désertification.*

c) - En poursuivant ces deux actions sus-mentionnées, une troisième sera atteinte, à savoir la sécurisation et l'augmentation des revenus tirés des productions animales. La partie de la population qui s'adonnera à la production animale, tout en assumant ce double rôle de producteur-protecteur, tirera profit du développement escompté du secteur.

Toutes ces actions ne sont possibles que si on renforce la capacité des éleveurs à mieux gérer les facteurs clés de la production et si on passe par l'amélioration de leurs stratégies traditionnelles pour mieux s'adapter à l'évolution de l'environnement physique et socio-économique. Ceci ne pourra s'effectuer qu'à travers la mise en application de la Réorganisation Agraire et Foncière, qui permettrait de sécuriser tous les modes de production, dont celui de l'élevage ; mais par une réelle intégration des éleveurs traditionnels dans le système socio-économique du pays par une information et une formation adéquates.

### 3.2. - Bases Conceptuelles.

Les nouvelles orientations de la politique de développement rural du Burkina impliquent un certain nombre de concepts fondamentaux, qu'il importe de cerner avant de procéder à la formulation d'une stratégie pour le secteur élevage.

#### 3.2.1. - Aménagement du Territoire.

La Réorganisation Agraire et Foncière donnera lieu à un vaste programme d'aménagement du territoire national qui, à terme, changera la physionomie du pays de façon fondamentale. Selon les textes, l'espace rural va être subdivisé en terroirs villageois, zones pastorales, grands périmètres hydro-agricoles, forêts classées et réserves naturelles. La totalité de la population rurale productive sera installée soit dans un terroir villageois, une zone pastorale ou un périmètre hydro-agricole aménagé. Ces terroirs villageois, zones pastorales et périmètres aménagés constitueront les unités de bases dont les limites territoriales seront clairement définies, par la mise en oeuvre de la zonification de l'espace, conformément aux vocations naturelles des terres.

A l'intérieur de chaque unité de base, les producteurs (cultivateurs et/ou éleveurs) auront la jouissance d'une exploitation, soit sur une base individuelle ou collective. Les exploitations seront délimitées et garanties par un titre de jouissance.

A l'heure actuelle, il est difficile de se faire une image exacte de cette situation future. Malgré tout, la planification voire la stratégie du développement, devra en tenir compte dès à présent, c'est-à-dire qu'elle s'appuiera sur ces unités de base qui constitueront les unités de développement. (Ex. la mise en place d'un parc de vaccination sera liée et/ou garantie à l'existence ou la délimitation future d'une zone pastorale).

### 3.2.2. - Systèmes de Production.

Dans le nouveau système agraire et foncier, le développement de nouveaux systèmes de production apparaît comme une tâche de toute urgence. Force est de constater que ni dans le secteur agricole ni dans le secteur de l'élevage ces nouveaux systèmes n'ont été conçus et testés de façon adéquate.

La Stratégie de développement de l'élevage doit reconnaître cet état de chose et mettre tout en oeuvre pour y pallier. Une approche "système de production" semble s'imposer pour être appliquée à chaque niveau d'intervention ou zone de production, à savoir :

- des zones pastorales aménagées dans des régions à faible densité d'occupation ;
- des terroirs villageois, sans doute couvrant la plus grande partie du pays avec des zones agro-pastorales, ou agro-sylvo-pastorales, qui regrouperont plusieurs terroirs villageois ;
- des zones hydro-agricoles aménagées pouvant dégager un fort potentiel fourrager donc alimentaire ;
- des unités de production intensive ou unités de production agro-pastorale qui représenteront les unités pilotes de production moderne, mais aussi de soutien et d'appui par la démonstration et la valorisation des produits animaux.

A l'intérieur de ces systèmes intéragiront des facteurs qui détermineront et orienteront les productions.

and positioning) was taken on the basis of what was known about the relevant field. A panel of four experts from the field, a professor of urban geography, urban research, an architect, and a planner, took part in this, as well as another six academics who had expertise in one or more of the fields mentioned above. The panel was asked to evaluate the proposed changes in the planning of the area, based on the following criteria: (a) the proposed changes were feasible; (b) the proposed changes were consistent with the principles of urban planning; (c) the proposed changes were consistent with the principles of sustainable development; (d) the proposed changes were consistent with the principles of democracy; (e) the proposed changes were consistent with the principles of equality; (f) the proposed changes were consistent with the principles of justice; (g) the proposed changes were consistent with the principles of environmental protection; (h) the proposed changes were consistent with the principles of social welfare; (i) the proposed changes were consistent with the principles of economic development; (j) the proposed changes were consistent with the principles of cultural preservation; (k) the proposed changes were consistent with the principles of political participation; (l) the proposed changes were consistent with the principles of community involvement; (m) the proposed changes were consistent with the principles of local government; (n) the proposed changes were consistent with the principles of international cooperation; (o) the proposed changes were consistent with the principles of sustainable development; (p) the proposed changes were consistent with the principles of democracy; (q) the proposed changes were consistent with the principles of equality; (r) the proposed changes were consistent with the principles of justice; (s) the proposed changes were consistent with the principles of environmental protection; (t) the proposed changes were consistent with the principles of social welfare; (u) the proposed changes were consistent with the principles of economic development; (v) the proposed changes were consistent with the principles of cultural preservation; (w) the proposed changes were consistent with the principles of political participation; (x) the proposed changes were consistent with the principles of community involvement; (y) the proposed changes were consistent with the principles of local government; (z) the proposed changes were consistent with the principles of international cooperation.

#### Proposed changes in planning

The proposed changes in planning are as follows:

(a) The proposed changes in planning are as follows:

(b) The proposed changes in planning are as follows:

(c) The proposed changes in planning are as follows:

(d) The proposed changes in planning are as follows:

(e) The proposed changes in planning are as follows:

(f) The proposed changes in planning are as follows:

(g) The proposed changes in planning are as follows:

(h) The proposed changes in planning are as follows:

### 3.2.3. - Facteurs de Production.

En termes classiques, les facteurs de production sont : le travail, la terre et le capital. Par extension on peut classer tous les facteurs qui interviennent dans les systèmes de production traditionnels ou modernes dans une des trois catégories :

- le facteur "homme" : ici, les éleveurs, leurs familles, les agents d'encadrement, toute la population rurale qui opère dans le système dans le rôle de travailleur, producteur, exploitant, gestionnaire décideur. L'action dans ce domaine passe par la sensibilisation et l'organisation (du monde rural) surtout et par la formation des opérateurs dans leurs différents rôles. Parallèlement aux actions dans le domaine agraire, les actions dans les domaines social, médical et éducatif contribueront largement à la valorisation du facteur humain.

- Le facteur "terre" s'entend élargi aux ressources naturelles en général : sol, eau, biomasse, "espace" dans un sens large. Les actions ici sont d'ordre technique : ouverture de terres neuves, amélioration et conservation, exploitation ; et d'ordre juridique et organisationnel : garantir la sécurité foncière et faire gérer le domaine foncier.

- Le facteur "capital" est pris en compte par les investissements en infrastructures et équipements durables (capital mort) et, notamment dans les productions animales, par le capital vivant : le cheptel. Les actions dans ce domaine passent d'une part par des investissements accrus en aménagements fonciers et équipements durables, et d'autre part par une optimisation du capital vivant : amélioration des espèces, soins sanitaires, modes d'élevage, spécialisation (embouche, élevage laitier, etc...). En général, pour assurer une utilisation accrue du capital, des programmes de crédit et d'épargne et de commercialisation, doivent accompagner les actions dans ce domaine. Ceci devra s'effectuer par la mise en place d'un système de crédit beaucoup plus adapté aux différentes conditions d'élevage observées à travers le pays, et par une mise en œuvre d'une politique de prix plus incitateurs et d'organisation des producteurs.

Journal of Cultural &amp; Economic Geography

Kazantzoglou: *How "Greece" is changing and what specific actions are needed to ensure that the country's future is not defined by its past, by its history and its culture, but by its present and its future.* In: *Journal of Cultural & Economic Geography*, Vol. 1, No. 1, 2010, pp. 1-18.

Journal of Cultural & Economic Geography is a new, peer-reviewed journal that aims to promote research and discussion on the relationship between culture and economy. It is intended to provide a platform for scholars and practitioners from various disciplines to share their research findings and ideas on how to improve the quality of life in society through the development of cultural and creative industries. The journal also aims to encourage dialogue between different sectors of society, such as government, business, and civil society, to promote a more sustainable and inclusive growth model. The journal is published twice a year, in March and September, and is available online at [www.jceg.org](http://www.jceg.org).

The journal is edited by Dr. Maria Kotsopoulos, who is a professor of Economics at the University of Crete. She has been involved in research and teaching in the field of cultural and creative industries for many years, and has published numerous articles and books on the topic. She is also a member of the board of the European Association for Cultural and Creative Industries (EACC), and has served as a consultant for several international organizations, including the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO) and the World Bank.

The journal welcomes submissions from researchers and practitioners in all fields related to the study of culture and economy, including but not limited to:

- The relationship between culture and economy, and the role of cultural and creative industries in economic development.
- The impact of cultural and creative industries on society, including issues such as employment, social inclusion, and environmental sustainability.
- The challenges and opportunities facing the cultural and creative industries in the context of globalization and technological change.
- The role of government policy in supporting the development of cultural and creative industries.
- The contribution of cultural and creative industries to sustainable development and social well-being.
- The impact of cultural and creative industries on tourism and other sectors of the economy.
- The role of cultural and creative industries in promoting cultural diversity and social cohesion.
- The relationship between culture and education, and the role of cultural and creative industries in lifelong learning.
- The impact of cultural and creative industries on the environment, and the need for sustainable practices in the industry.
- The role of cultural and creative industries in addressing social inequalities and promoting social justice.
- The impact of cultural and creative industries on the arts and humanities, and the need for their preservation and promotion.
- The role of cultural and creative industries in addressing global challenges such as climate change and poverty.

The journal also encourages submissions that address specific case studies or projects, and that propose practical solutions for improving the quality of life in society through the development of cultural and creative industries. The journal is open to submissions from scholars and practitioners from all over the world, and welcomes submissions in English, Spanish, French, German, Italian, Portuguese, and Greek.

### 3.2.4. - Intensification.

Dans une approche "système de production" la stratégie s'adresse toujours à l'ensemble des facteurs de production. En effet, un système de production est caractérisé par la combinaison et le dosage des différents facteurs.

L'intensification d'un système de production signifie que l'on intervient sur le système soit en augmentant le dosage d'un ou de plusieurs facteurs, soit en remplaçant certaines unités de facteur par des unités de qualité meilleure, plus productives par exemple. Intensification signifie donc : augmentation en quantité et/ou en qualité des facteurs de production.

Les actions d'intensification porteront toujours sur l'emploi équilibré des facteurs. En effet, le but à atteindre c'est la combinaison optimale des facteurs de production. Ainsi l'introduction d'une race plus performante (ce qui signifie intensifier le facteur capital) s'accompagnera d'actions sur l'habitat, sur les ressources alimentaires et sur la formation ou recyclage des éleveurs. On ne saura négliger une de ces actions sans mettre en danger l'équilibre du système.

### 3.2.5. - Divagation.

La divagation est un système de production où les différents facteurs sont mal utilisés ou n'interviennent pas du tout (ex : facteur travail). C'est un système extensif par excellence. Dans la lutte contre la divagation, on demande au producteur de consacrer au moins une certaine quantité de travail à la production de son troupeau. En même temps, il sera obligé de mieux utiliser sa terre et d'investir dans un minimum d'infrastructures. La lutte contre la divagation demande donc des actions d'intensification du système de production.

En fait la divagation est interdite par les textes en vigueur (cf. Annexe II). L'application correcte de ces textes demande seulement :

- l'information, la sensibilisation et la formation de la population
- la mise au point de modes d'élevage appropriés : conduite du troupeau, élevage en stabulation, etc...
- la définition claire des zones réservées aux animaux : pâturages, pistes à bétail ...

second's criterion of "appropriateness" of message information and third the message's relevance to recipient's own interests and its impact on the receiver's self-esteem and self-worth. In addition, the two dimensions of message acceptability were found to be correlated with the two dimensions of message appropriateness.

The first dimension of acceptability of message was the "appropriateness" of message information. This dimension of message acceptability was measured by asking subjects to indicate their level of agreement with the statement: "The message contained appropriate information for me." The second dimension of acceptability was the "relevance" of message information. This dimension of message acceptability was measured by asking subjects to indicate their level of agreement with the statement: "The message was relevant to me." The third dimension of acceptability was the "self-worth" of message information. This dimension of message acceptability was measured by asking subjects to indicate their level of agreement with the statement: "The message increased my self-worth."

Measures of self-esteem and self-worth were taken from the self-esteem and self-worth scales developed by Coopersmith (1967). The self-esteem scale consists of 20 statements such as "I am a good person," "I am a capable person," "I am a successful person," etc. The self-worth scale consists of 10 statements such as "I am a good person," "I am a capable person," "I am a successful person," etc. The self-esteem and self-worth scales have been found to have high internal consistency and to correlate highly with other measures of self-esteem and self-worth (Coopersmith, 1967).

Procedure. The procedure used in this study was identical to that used in previous studies of the relationship between self-esteem and self-worth (Coopersmith, 1967; Coopersmith & Terry, 1970). At the beginning of the experiment, subjects were told that they would be asked to evaluate a series of messages and that they would be paid \$1.00 for each message evaluated. They were also told that the messages would be read to them and that they would be asked to indicate their level of agreement with the statements presented in the messages. The subjects were then asked to read the first message and to indicate their level of agreement with the statements presented in the message. The subjects were then asked to read the second message and to indicate their level of agreement with the statements presented in the message. This procedure was repeated for all 20 messages.

*La mise en oeuvre de ces actions prendra du temps. Il importe de définir des périodes raisonnables pour atteindre le but recherché.*

### 3.2.6. - Transhumance et Sédentarisation.

*La mobilité de l'élevage burkinabè est la solution trouvée par les pasteurs pour redresser le déséquilibre écologique hommes-bétail-ressources dans certaines aires pastorales traditionnelles.*

*La transhumance est un système semi-intensif, l'éleveur y consacre beaucoup de travail, puisqu'il conduit son troupeau jour et nuit. Par contre l'emploi des facteurs terre et capital "mort" est extensif. Les superficies de terres utilisées sont très importantes, mais l'éleveur qui n'en a pas la maîtrise, du fait que n'étant pas responsabilisé, ne peut guère intervenir pour l'amélioration ou même la conservation de leur productivité.*

*La transhumance en tant que système de production est reconnue par les textes en vigueur, tout en étant soumise à des conditions bien définies. Elle est basée sur une organisation de l'utilisation de l'espace ; contrairement à la divagation qui est une action désordonnée d'exploitation de l'espace, et interdite sous toutes ses formes.*

*Cependant, la politique choisie de l'aménagement du territoire va restreindre progressivement les superficies des pâturages disponibles à l'élevage transhumant. Ce mode d'élevage est appelé par conséquent à disparaître à terme. Dès à présent, la stratégie d'intervention pour le développement de l'élevage prendra en compte cette orientation comme une réalité politique, qui oblige à rechercher les voies et moyens de la sédentarisation du système de production.*

*La sédentarisation signifie une action d'intensification de grande envergure du système de production. Cette action est réellement envisagée au sein du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (cf. Opération de Regroupement du Bétail et Troupeaux de Démonstration). C'est dans ce cadre que la stratégie de développement de l'élevage évoluera. Les différentes étapes à franchir pour atteindre cet objectif doivent faire en sorte que l'éleveur ne soit pas pénaliser par une perte du niveau de sa production.*



### 3.3. - Proposition d'une Stratégie de Développement de l'Elevage.

#### 3.3.1. - Introduction.

Une stratégie d'intervention doit permettre d'atteindre les objectifs (production - protection, du support de production et revenus des producteurs) par une application rigoureuse des concepts fondamentaux définis. Deux remarques préalables s'imposent :

a) - la formulation de la stratégie intervient à un moment où des nouvelles orientations politiques ont été adoptées. Leur mise en application fait encore l'objet de beaucoup de réflexion (séminaires sur la Réorganisation Agraire et Foncière, Multiplication et Organisation des Structures intervenant en milieu rural, entre autres). De ce fait la formulation d'une stratégie risque de revêtir un caractère provisoire.

b) - D'ores et déjà il est admis que la stratégie de développement de l'élevage doit s'inscrire dans le cadre de l'intégration agriculture-élevage. Cela signifie que non seulement on s'efforce de penser "système de production intégré" mais aussi que la planification et l'organisation de l'intervention des services se feront rigoureusement dans un cadre concerté. Or, cette conception n'est pas encore entrée dans la routine de tous les jours ni des planificateurs, ni des exécutants sur le terrain.

#### 3.3.2. - Approches.

Le nouveau concept de l'aménagement du territoire donne lieu à une subdivision de celui-ci en terroirs villageois et zones pastorales. Ces terroirs villageois et zones pastorales aménagées constitueront les unités de base. C'est à ce niveau que se retrouvera la population productrice, et qu'elle pourra être organisée. Les différents programmes trouveront leur origine dans les besoins identifiés au niveau de ces unités de base. Leur conception et leur exécution ou gestion seront décentralisées vers ces mêmes unités. La nouvelle approche de développement rural en général et celui de l'élevage en particulier doit être par conséquent une approche décentralisée.



*Il importe que toute action entreprise au niveau des unités de base prenne en compte l'ensemble des facteurs de production, sous le triple objectif production-protection-revenus des producteurs. L'action extérieure devra viser à susciter et à appuyer les initiatives développées ou à développer au niveau de ces unités de base.*

### 3.3.2.1. - Approche Décentralisée.

*L'objectif de cette approche est défini par la démarche à entreprendre aux différents niveaux d'intervention.*

#### \* Echelon de Base.

*A l'échelon des terroirs villageois et des zones pastorales aménagées, l'action fondamentale est la mise au point et la mise en oeuvre de systèmes de production intensifiée ou améliorée. Dans tous les cas, il s'agira de définir et d'exécuter les actions sur l'ensemble : homme-espace-bétail, en vue de l'amélioration de la productivité du cheptel. L'appui extérieur sera constitué par un programme d'action éducative qu'il est urgent de mettre en œuvre : sensibilisation-organisation-formation-information-vulgarisation de techniques appropriées pour stimuler les initiatives de base.*

#### \* Echelon Intermédiaire.

*Ce niveau constitue l'unité d'encadrement. L'action concerne l'organisation de l'appui technique et logistique aux producteurs de base. L'étendue de cette unité d'encadrement sera définie en tenant compte de la limite des moyens d'intervention (humains et techniques). Elles regrouperont plusieurs unités de base. Les actions à développer seront :*

- appui technique : formation-vulgarisation-sensibilisation-suivi-vaccinations et traitements. La formation et l'organisation doivent revêtir une place prioritaire en vue d'un transfert de compétence dans certains domaines (actions sanitaires, gestion des infrastructures d'élevage, auto-encadrement...)*

- appui logistique : fourniture en intrants : vaccins, médicaments, aliments, matériaux, etc...*



Il pourrait y avoir des actions en toute vraisemblance dont la coordination ou la gestion se situeraient au niveau des unités d'encadrement : exemple : exploitation rationnelle de certains pâturages.

\* Echelon Décentralisé (Provincial).

A l'échelon provincial, l'action consiste à mettre en place des organes, ayant pour tâches la programmation, la coordination et le suivi des actions. La collecte des données de base sera effectuée à ce niveau.

Là également il pourrait y avoir des actions dont la gestion se situerait au niveau provincial : cas de certaines zones pastorales aménagées.

\* Echelons Supérieurs (Centraux ou Régionaux).

Aux échelons supérieurs, qui seront représentés par les Directions Centrales Spécialisées ou non dans les questions de productions animales et les Directions Régionales, les actions à entreprendre sont nombreuses :

- définition et clarification des concepts de base énumérés en paragraphe 3.2.
- élaboration des programmes par :
  - \* la mise en oeuvre d'études préalables,
  - \* la coordination avec d'autres organismes étatiques intervenant dans le domaine de développement rural dont l'élevage, ainsi que la concertation avec des partenaires extérieurs,
  - \* l'articulation des actions de développement avec les opérations des institutions de recherche,
  - \* des mesures d'accompagnement sont à prendre dans divers domaines : commercialisation, crédit, etc...

La programmation du développement de l'élevage, demandera un travail d'équipe au niveau supérieur. D'ores et déjà, on pourrait se décider, en application du principe de la décentralisation, pour une programmation régionale. Des programmes régionaux prendraient en compte les potentialités spécifiques des régions en matière d'élevage, tout en descendant jusqu'à l'échelon de base pour identifier ces potentialités et cerner les besoins spécifiques.



### 3.3.2.2. - Approche par Système de Production.

Cette approche demande l'élaboration de programmes d'actions sur l'ensemble des facteurs de production : homme-espace-cheptel. Une première liste non exhaustive est donnée dans les paragraphes suivants :

#### 3.3.2.2.1. - Actions sur l'Homme.

Ici il y a deux niveaux d'intervention à prendre en compte ; d'abord l'homme en tant que producteur et ensuite l'homme en tant qu'agent d'encadrement technique.

a) - Producteur : l'objectif est de parvenir à un producteur de type nouveau dont le profil se définit comme étant un interlocuteur valable, organisé, moderne, (ouvert), informé et conscient de la nécessité d'améliorer de façon contrinuelle sa situation actuelle.

##### A Court Terme -

- connaissance et suivi des populations d'éleveurs,
- information et sensibilisation sur tous les problèmes relatifs au système de production animale et à la production elle-même, dans le sens de l'intégration agriculture-élevage,
- sensibilisation à la protection et à l'amélioration de l'environnement,
- organisation pour une auto-prise en charge, un auto-encadrement en vue de l'évolution vers la forme associative (coopérative),
- formation à la gestion des moyens de production : formation en technique d'élevage, en gestion des infrastructures (économiques et sociales) et des crédits, etc... .

Toutefois ces actions ne doivent pas mettre de côté la femme, compte tenu du rôle qu'elle joue dans la production et la gestion des produits animaux.

##### A Long Terme -

- Formation technique permanente, pour le transfert de certaines techniques afin d'atteindre l'auto-encadrement progressif du milieu éleveur.



Ce programme s'intéressera à :

- l'organisation du milieu producteur,
- la sensibilisation-formation-vulgarisation sur les différents volets de la production animale,
- la santé animale (soins courants-déparasitages, certaines vaccinations, etc...),
- la zootechnie (alimentation, conduite et exploitation des troupeaux...),
- la gestion de l'exploitation,
- la formation à la pratique de l'agriculture intensive, dans le sens d'une vraie intégration agriculture-élevage.

b) - Agent d'Encadrement : les actions à ce niveau doivent viser à accroître les capacités d'intervention des Services d'Elevage. L'agent d'encadrement nouveau doit être un développeur d'où intéressé par tous les aspects concernant les productions animales. Il doit être un animateur, un organisateur et surtout un formateur-vulgarisateur. Il doit être compétent et motivé.

Il s'agira de :

- recruter et de former de nouveaux agents,
- spécialiser certains agents compte tenu des demandes spécifiques en certains domaines,
- recycler tous les agents de terrain pour harmoniser et renforcer les conceptions et connaissances en ce qui concerne la production animale,
- assurer une formation continue des agents.

#### 3.3.2.2.2. - Actions sur l'Espace.

Elles ont pour but de sécuriser l'éleveur et l'amener à mieux utiliser cet espace (qui est le support de sa production) par une gestion plus rationnelle, une protection et une amélioration plus déterminantes. Il s'agira d'entreprendre :

- la définition claire d'un cadre juridique et législatif pour l'utilisation de cet espace, ce qui assurerait au producteur une sécurité foncière pour sa production



- l'inventaire et la gestion des ressources naturelles des terroirs villageois à travers l'application de la Réorganisation Agraire et Foncière,
- la formation au monitoring des ressources naturelles (eau, pâturages) par le suivi de leur évolution,
- la sensibilisation pour des actions de protection (mise en défens), de restauration, de conservation des eaux et du sol, de reboisement (surtout par des arbres fourragers) et d'amélioration (cultures fourragères),
- la sensibilisation à une bonne application des trois luttes,
- l'identification, l'aménagement, l'équipement et l'affectation des terres et zones pastorales,
- la création de pistes à bétail entre les différentes zones pastorales et de pistes pare-feux dans les zones,
- la mise en place des infrastructures d'hydraulique (barrages, retenues d'eau, puits et forages pastoraux) et formation à leur gestion,
- la mise en place des infrastructures d'élevage (parcs de stabulation, de vaccination) et d'autres infrastructures (sociales, économiques et de communications),
- le développement de terres neuves par un meilleur contrôle des migrations internes et de l'occupation de l'espace.

#### 3.3.2.2.3. - Actions sur le Cheptel.

##### Santé Animale.

Dans la phase actuelle, il est tout à fait illusoire de vouloir s'attaquer à toutes les maladies. On privilégiera surtout une médecine de masse, d'où la nécessité de s'attaquer surtout aux maladies les plus meurtrières, tout en poussant les investigations en ce qui concerne les autres. Une couverture sanitaire permanente s'avère nécessaire. Toutefois, du fait que celle-ci a toujours privilégié les maladies bovines, et vue l'importance désormais accordée aux animaux à cycle court (petits ruminants, volailles, porcins), la nouvelle politique de l'élevage exige que des actions soient également renforcées au profit de ces animaux. Les structures d'encadrement assureront surtout l'appui technique et

eliptical orbit around the sun. The planet's motion is roughly elliptical, with the sun at one focus. The planet's orbital period is approximately 1.5 years.

The planet's mass is approximately 1.5 times that of Earth. It has a diameter of about 12,000 km and a density of about 5 g/cm³. The planet's surface temperature is approximately 20°C, with seasonal variations of up to 10°C. The planet's atmosphere is composed primarily of nitrogen and oxygen, with small amounts of carbon dioxide and water vapor.

The planet's name is derived from the Greek word "Astron" meaning "star".

The planet's name is derived from the Greek word "Astron" meaning "star".

The planet's name is derived from the Greek word "Astron" meaning "star".

The planet's name is derived from the Greek word "Astron" meaning "star".

The planet's name is derived from the Greek word "Astron" meaning "star".

The planet's name is derived from the Greek word "Astron" meaning "star".

The planet's name is derived from the Greek word "Astron" meaning "star".

The planet's name is derived from the Greek word "Astron" meaning "star".

The planet's name is derived from the Greek word "Astron" meaning "star".

The planet's name is derived from the Greek word "Astron" meaning "star".

The planet's name is derived from the Greek word "Astron" meaning "star".

The planet's name is derived from the Greek word "Astron" meaning "star".

logistique par l'approvisionnement des producteurs en produits nécessaires et parfois en leur application.

Actions à Entreprendre.

- Sensibilisation des producteurs aux problèmes de santé animale
- formation des paysans pour assurer l'application de certains programmes sanitaires (vaccinateurs villageois, pharmaciens vétérinaires villageois, programmes de déparasitages, etc...)
- mise en place d'un système d'approvisionnement adéquat en intrants d'élevage
- passage du système de "campagne de vaccination" à un système permanent d'intervention à domicile ou au niveau des unités de base à travers une meilleure connaissance du cycle des maladies par les producteurs
- décentralisation des activités de diagnostics vétérinaires
- développement de la recherche en pathologie sur les diverses espèces animales comme les petits ruminants, les équidés, les camélidés, les volailles, etc...:

Tout ceci nécessitant la mise en place d'une infrastructure d'appui appropriée.

Conduite du Troupeau.

\* Habitat et Hygiène de l'Habitat.

Un élevage gardien est un élevage soigné, d'où productif. Il s'agit des actions de sensibilisation, de vulgarisation et de réalisation de modèles d'habitats adaptés aux conditions de l'élevage burkinabè et qui seront entretenus convenablement et régulièrement : parcs, étables, bergeries, porcheries, poulaillers, etc...

\* Alimentation.

Les pâturages naturels resteront encore pendant longtemps la base alimentaires des troupeaux. L'amélioration de cette alimentation du bétail viendra en premier lieu de la gestion rationnelle de l'espace pâturelable.



Entre la phase d'élevage extensif et celle des unités de production animale intensive, il y a une série de stades entre lesquels évoluera les différentes formes d'élevage. Il s'agira d'organiser les unes tout en développant les actions à mener au niveau des autres.

- organisation et contrôle de la transhumance pour favoriser une exploitation ordonnée et coordonnée des différents pâturages du territoire national. Ceci se fera par une organisation des départs en transhumance et une coordination des informations entre les zones de départ et d'accueil.
  - Introduction progressive de nouvelles techniques d'alimentation par :
    - \* recherche et introduction de cultures fourragères appropriées,
    - \* récolte et conservation du foin naturel et des résidus de cultures. Introduction des techniques d'amélioration de la valeur nutritive des fourrages (ex. : traitement des pailles à l'urée),
    - intensification de l'utilisation des sous-produits agro-industriels et des sels minéraux
    - mise en oeuvre d'une politique d'hydraulique pastorale conséquente afin d'assurer au bétail un abreuvement en toute saison ; ceci se fera par :
      - \* une répartition judicieuse des points d'eau et leur gestion appropriée
      - \* dans le cadre de l'application judicieuse de la Réorganisation Agraire et Foncière.
      - \* Exploitation/Gestion des Troupeaux.
- Ce sont des actions de sensibilisation afin de conférer à l'élevage son rôle d'activité économique. Les actions porteront sur :
- la composition du troupeau : sensibilisation à la nécessité de maintenir un certain équilibre des différents ratios à l'intérieur du troupeau,
  - la spécialisation des productions (lait, viande, œufs, cuirs et peaux, travail, etc...),
  - la commercialisation : le choix des animaux à commercialiser et du moment de la commercialisation.

elmenti: riferimenti al destino così come il «mistero» è concepito nel senso di storia universale e processi culturali che sono vissuti diversamente in cui l'esperienza dei valori come nei miti greci (come ad esempio la morte).

«Mistero» vuol dire che questo è un modo

di parlare del suo contenuto in un linguaggio poetico.

Introduzione di un genere poetico che rappresenta gli elementi costitutivi del contenimento di un'epoca, delle relazioni tra le persone, le loro aspirazioni e le loro speranze.

Il mistero di un poeta è così, una volta, una sorta di poesia che contiene dentro di sé il significato dell'epoca, della cultura, della società, delle persone che lo circondano.

«Mistero» può essere visto anche come un'emozione.

«Mistero» è un sentimento che accompagna la vita quotidiana, la vita quotidiana di un poeta.

«Mistero» è un sentimento che accompagna la vita quotidiana di un poeta.

«Mistero» è un sentimento che accompagna la vita quotidiana di un poeta.

«Mistero» è un sentimento che accompagna la vita quotidiana di un poeta.

«Mistero» è un sentimento che accompagna la vita quotidiana di un poeta.

«Mistero» è un sentimento che accompagna la vita quotidiana di un poeta.

«Mistero» è un sentimento che accompagna la vita quotidiana di un poeta.

«Mistero» è un sentimento che accompagna la vita quotidiana di un poeta.

«Mistero» è un sentimento che accompagna la vita quotidiana di un poeta.

«Mistero» è un sentimento che accompagna la vita quotidiana di un poeta.

«Mistero» è un sentimento che accompagna la vita quotidiana di un poeta.

«Mistero» è un sentimento che accompagna la vita quotidiana di un poeta.

«Mistero» è un sentimento che accompagna la vita quotidiana di un poeta.

Pour mener cette sensibilisation, il est nécessaire de connaître le mode de propriété des animaux et le type de relations qui existent entre le conducteur du troupeau (gardien ou berger) et le propriétaire.

Cette exploitation est également liée à l'intégration de propriétaire au système socio-économique (de l'encadrement socio-économique pour l'amélioration des conditions et niveau de vie de l'éleveur).

#### Amélioration Génétique.

L'amélioration génétique des animaux est un facteur important de l'augmentation de la productivité du cheptel. Les nouvelles orientations imprimées au secteur élevage (intensification, diversification et spécialisation) ouvriront nécessairement la voie pour l'utilisation des animaux améliorés. Des programmes d'amélioration génétique sont à mettre au point pour les différentes espèces. Pour certaines espèces (porcs, volailles, bovins laitiers) l'introduction de races plus performantes n'est pas à exclure. En règle générale, pour les bovins et les petits ruminants, les possibilités de sélection dans les troupeaux mêmes des éleveurs, voire des croisements entre races locales, seraient exploitées avant de procéder à des importations. Toutefois, il faut retenir que les schémas d'amélioration génétique sont liés à l'environnement sanitaire, au niveau d'alimentation, mais également à la technicité de l'éleveur.

#### Programmes par Espèces.

A ce niveau, il serait judicieux de développer des programmes nationaux par espèce, quelquefois sous forme de filière.

##### Bovins -

Les programmes qui seront conduits, auront pour objectifs de développer les productions suivantes : viande, lait, travail, fumier, cuirs. On pourra initier des programmes par production (sous forme de filière) en tenant compte des spécificités régionales.

##### \* Viande.

C'est un programme d'embouche qui sera exécuté dans des régions à fort potentiel fourrager ou proches des lieux de production d'aliments complémentaires : sous-produits agro-industriels.



Les Actions sont :

- Santé Animale
  - Amélioration de l'alimentation à tous les niveaux
  - Amélioration génétique (par la sélection dans un premier temps).
- \* Lait.

La production laitière sera entreprise dans des régions où il existe de fortes potentialités alimentaires (régions Ouest et Sud) et où l'organisation des producteurs est très fonctionnelle. Il s'agit surtout des zones pastorales aménagées et des périmètres irrigués (aménagements hydro-agricoles).

Les actions porteront sur :

- la santé animale
- l'amélioration de l'alimentation à partir du pâturage naturel, mais surtout par les cultures fourragères et une complémentation par les sous-produits
- l'amélioration des races locales par sélection ou par croisement avec des races ayant un potentiel laitier élevé (races exotiques).

\* Animaux de Trait.

Il s'agira d'établir un programme d'actions par terroir villageois. Les actions s'effectueront à travers un programme de sensibilisation sur :

- le choix et la production locale des animaux (sélection et croisements)
- l'alimentation améliorée
- le suivi vétérinaire adéquat.

\* Fumier.

C'est un programme de sensibilisation et de vulgarisation au niveau du terroir villageois :

- hygiène de l'habitat : utilisation de litière et nettoyage régulier des étables
- fosse fumière et fosse à purin liées aux modèles d'habitat.

1920 SURVEY OF

EDUCATIONAL

CONDITIONS IN THE STATE OF KENYA AND THE TERRITORIES OF UGANDA AND TANZANIA.

SECTION II. EDUCATION IN THE STATE OF KENYA.

CHAPTER I. GENERAL STATEMENT.

SECTION A. EDUCATION IN THE STATE OF KENYA.

CHAPTER I. GENERAL STATEMENT.

Kenya Colony occupies an area of 224,000 square miles, and includes the districts of Mombasa, Nairobi, and Kisumu, and the districts of Meru, Embu, Thika, Nakuru, Naivasha, and Eldoret.

The total population of Kenya Colony is estimated at 2,500,000.

Kenya Colony is divided into three main administrative units.

These are the districts of Nairobi, Mombasa, and Kisumu, and the districts of Meru, Embu, Thika, Nakuru, Naivasha, and Eldoret.

CHAPTER II. EDUCATION.

CHAPTER III. EDUCATION.

Kenya Colony has a population of approximately 2,500,000.

CHAPTER IV. EDUCATION.

Kenya Colony is divided into three main administrative units.

These are the districts of Nairobi, Mombasa, and Kisumu, and the districts of Meru, Embu, Thika, Nakuru, Naivasha, and Eldoret.

Petits Ruminants -

L'objectif visé est la production de viande, des peaux, du fumier et très accessoirement du lait. Le programme peut s'exécuter à travers des actions soit au niveau du terroir soit au niveau d'une région.

Les actions à entreprendre sont :

- santé animale
- amélioration de l'alimentation
- amélioration de la conduite : surtout pour l'habitat (vulgarisation des bergeries) et exploitation (qui reste encore très faible)
- la sélection
- amélioration génétique avec des rares de plus grand format.

Porcins -

L'objectif visé est la production de viande uniquement et les programmes à initier intéresseront surtout les régions où cette production est très appréciée (Centre, Est, Ouest et Sud du pays). Il s'agira de mettre en place des systèmes de production intensive. Les actions à entreprendre concerneront l'amélioration de l'habitat, de l'alimentation et de la santé.

On agira également par la sélection et le croisement avec des races qui ont un potentiel génétique reconnu, la multiplication et la diffusion en milieu rural de géniteurs performants pour accroître le potentiel de production.

Le Petit Elevage (Aviculture et Cuniculiculture) -

Il concerne les animaux de basse-cour : poules, pintades, dindons, canards et lapins ; ceux-là qui sont désignés comme étant animaux à cycles courts. Il faut distinguer plusieurs types de production :

\* - Elevage Traditionnel au niveau des terroirs villageois.

L'objectif est la production de chair et de manière saisonnière une production d'oeufs de consommation (pintades surtout). Le problème sanitaire reste le plus important. Par conséquent, il s'agira de mettre en place dans un premier temps, un programme de vaccination et de traitement antihelminthique systématique contre les



principales maladies aviaires sur l'ensemble du pays. Parallèlement il faudra intervenir au niveau de l'habitat (en vulgarisant des prototypes de poulaillers) et sur l'alimentation. Si le milieu est assaini, il est possible d'intervenir au niveau de l'amélioration génétique.

\* - Secteur Moderne - Il ne représente que 1 % de l'aviculture burkinabè. Le matériel animal est constitué de races importées. L'objectif poursuivi est la production d'oeufs et dans une moindre mesure celle de la chair, au niveau des grands centres urbains et pour un public très limité. Ici les techniques d'élevage sont maîtrisables à travers une formation adéquate des éleveurs et du personnel d'encaissement. L'action primordiale à entreprendre est la formation des producteurs à la gestion de leurs unités (planification de la production et identification des besoins du marché).

D'une manière générale pour le Burkina Faso, la priorité doit être donnée aux projets de développement de l'aviculture à travers des programmes pour l'aviculture industrielle ou semi-industrielle car s'adressant à la population urbaine et pour l'aviculture traditionnelle: amélioration de la santé et de l'habitat, car assurant une augmentation de la disponibilité de produits carnés aux populations rurales notamment.

#### Chevaux - Anes - Dromadaires -

Il faut conduire des programmes dans le sens de la réhabilitation de ces animaux, surtout dans les régions où ils sont déjà bien utilisés, en tant que force de travail, mais aussi pour la viande.

#### Actions à Entreprendre -

- études statistiques
- santé et alimentation
- recherche et multiplication de ces espèces.

#### 3.3.3. - Mesures d'Accompagnement.

##### 3.3.3.1. - Etudes Statistiques.

Les programmes de développement pour être opérationnels et donner des résultats positifs, doivent s'appuyer sur des données fiables. Malheureusement les

urante la encrucijada, pero de acuerdo a los datos que se han obtenido en el desarrollo de este trabajo no es posible establecer con certeza si el accidente ocurrió en el tramo entre el puente de Alcalá y la localidad de La Puebla o en el tramo comprendido entre el puente de Alcalá y el puente de la Virgen del Río.

En el tramo comprendido entre el puente de Alcalá y el puente de la Virgen del Río:

se ha observado una gran actividad en el tráfico de camiones y de automóviles, tanto en sentido contrario como en sentido contrario, lo que implica una gran cantidad de tráfico en el sentido contrario. Los camiones suelen circular en sentido contrario a los automóviles, lo que implica una gran cantidad de tráfico en el sentido contrario. Los camiones suelen circular en sentido contrario a los automóviles, lo que implica una gran cantidad de tráfico en el sentido contrario.

En el tramo comprendido entre el puente de Alcalá y el puente de la Virgen del Río se ha observado una gran cantidad de tráfico en el sentido contrario, lo que implica una gran cantidad de tráfico en el sentido contrario. Los camiones suelen circular en sentido contrario a los automóviles, lo que implica una gran cantidad de tráfico en el sentido contrario.

### CONCLUSIONES

En el desarrollo de este trabajo se han obtenido los siguientes resultados:

- Se ha observado una gran actividad en el tráfico de camiones y de automóviles, tanto en sentido contrario como en sentido contrario, lo que implica una gran cantidad de tráfico en el sentido contrario.
- Los camiones suelen circular en sentido contrario a los automóviles, lo que implica una gran cantidad de tráfico en el sentido contrario.

### REFERENCIAS

1. *Revista de Ingeniería Civil*, Vol. 1, Núm. 1, 1970.

2. *Revista de Ingeniería Civil*, Vol. 1, Núm. 2, 1970.

3. *Revista de Ingeniería Civil*, Vol. 1, Núm. 3, 1970.

### CONCLUSIONES

En el desarrollo de este trabajo se han obtenido los siguientes resultados:

- Se ha observado una gran actividad en el tráfico de camiones y de automóviles, tanto en sentido contrario como en sentido contrario, lo que implica una gran cantidad de tráfico en el sentido contrario.
- Los camiones suelen circular en sentido contrario a los automóviles, lo que implica una gran cantidad de tráfico en el sentido contrario.

données statistiques sur lesquelles travaillent actuellement les Services de l'Elevage sont aléatoires. Une enquête d'envergure nationale sur l'effectif du cheptel est actuellement en cours. Toutefois les résultats de celle-ci doivent être complétés par d'autres études allant dans le sens de l'amélioration des données statistiques : enquêtes sur la productivité, suivi des troupeaux et des ressources pastorales, etc...

### 3.3.3.2. - Le Crédit.

L'accès au crédit constitue un des problèmes majeurs à résoudre pour un développement véritable des activités d'élevage. Il doit avoir pour finalité de réaliser des infrastructures, de financer les activités spécifiques de production et d'améliorer la distribution des produits aux consommateurs. Or l'insécurité foncière et le manque d'organisations des producteurs et avaient constitué jusqu'à présent des obstacles à l'extension du crédit à l'élevage.

Celui-ci ne représentait que 2 % du volume des crédits injectés dans le secteur rural. Il s'agira désormais de développer un système de crédit adapté aux systèmes de production en vigueur. Dans ce contexte, on se rappellera que les textes sur la Réorganisation Agraire et Foncière prévoient que l'équipement des groupements de producteurs pourra passer par des caisses populaires de crédit pour la mobilisation de l'épargne et l'octroi des moyens de production. Il s'agira donc de développer de telles activités.

Par ailleurs il sera utile de mettre en place un Fonds (National) de Promotion de l'Elevage. Ce fonds qui pourra être alimenté par des contributions diverses, servira à financer des actions d'élevage dont la rentabilité immédiate n'étant pas assurée, trouvent difficilement des financements auprès des Institutions Financières : il concernera le crédit d'investissement et de production qui permettra de mettre en œuvre progressivement des actions de promotion d'un élevage économique.

### - Commercialisation.

Il y a une nécessité de réorganiser les circuits de commercialisation et des systèmes de collecte des produits animaux. Il faut également assurer à ces productions des débouchés sûrs, permanents mais surtout à des prix incitateurs.

Pour ce faire il y a lieu de mettre au service des professionnels du bétail viande, une structure légère chargée de collecter et diffuser à leur intention des informations sur le commerce des produits animaux. Il y a également lieu de promouvoir la création de structures de transformation de ces produits.

#### 3.3.3.4. - Recherche.

Jusqu'à présent, les programmes de recherche en matière de production animale ont été disparates et insuffisamment menés. Les programmes futurs de production devront être mieux orientés à partir des connaissances précises qu'on aura des espèces animales sur lesquelles on intervient. C'est pourquoi il y a un besoin pressant d'entreprendre des recherches sur un certain nombre d'axes comme : potentialités génétiques, paramètres zootechniques, maladies animales, etc... Toutefois ces recherches devront autant que possible intéresser un plus grand nombre d'espèces animales (diversification de la production). Ces thèmes de recherche doivent trouver leur place dans les programmes thématiques des services de recherche. La coordination-développement-recherche restera à être formalisée à travers le système national de vulgarisation agricole.

#### 3.3.3.5. Santé Animale.

Dans le domaine sanitaire, des questions sont restées en suspens qui demandent d'être résolues à court terme.

- Mettre en place une unité de production de vaccins et de reconditionnement de certains produits vétérinaires ;
- assurer une meilleure représentation régionale de l'ONAVET ;
- entreprendre des actions de diagnostics vétérinaires dans toutes les régions par l'équipement des structures de terrain en matériel de laboratoire, le Laboratoire National d'Elevage assurant la coordination, (mise en place des antennes (mise en place des antennes régionales) régionales) ;
- assainir certaines régions par la lutte contre les vecteurs de maladies (ex. : glossines ...).



3.3.3.6. - Intensification des Productions Végétales en vue de :

- les rendre moins consommatrices d'espace ;
- dégager des surplus agricoles et des sous-produits destinés à l'alimentation du bétail. C'est à ce niveau qu'on pourra développer les initiatives pour une meilleure intégration agro-pastorale, mais aussi le point de départ d'un processus de sédentarisation du cheptel.

3.3.3.7. - Les Structures d'Encadrement.

La situation actuelle se caractérise par la faiblesse de la représentation sur le terrain des structures d'encadrement de l'élevage. Or, la stratégie du développement de l'élevage ne peut avoir de résultats tangibles que si l'encadrement des producteurs est assuré de manière spatiale dense et doté de moyens appropriés et suffisants. Par ailleurs, il importe d'avoir à l'esprit que l'approche du développement en milieu rural doit revêtir un caractère intégré.

Au niveau de la structure chargée de la politique de développement de l'élevage, il importe qu'à court terme, les besoins en structures d'encadrement de l'élevage soient établis avec précision à savoir :

- plan d'implantation des unités d'encadrement par Département, Province et Région en fonction de la stratégie ;
- besoin en infrastructures et équipements ;
- besoin en personnel spécialisé et polyvalent ;
- besoins budgétaires.

Cette définition des besoins accompagnée de la restructuration de l'encadrement sur le terrain donnera une dynamique nouvelle au développement des productions animales.

\* Privatisation. L'orientation politique présente favorise à tous les niveaux le développement des forces productives et à ce titre la nécessité d'associer le privé aux activités de développement. En effet devant les nombreuses sollicitations dont l'Etat est l'objet, il est improbable que les pouvoirs publics dans la limite de leurs moyens, renforcent davantage les services publics d'élevage dans leur structuration et composition actuelles. Alors qu'il y a un besoin du renforcement de l'encadrement sur le terrain. Par conséquent, l'institutionnalisation d'un service privé à côté du service public permettra une meilleure organisation des interventions au bénéfice de l'éleveur. Ce qui éliminera du même coup les pratiques illicites de l'action vétérinaire. En transférant au secteur privé les tâches que celui-ci est capable d'assurer avec plus d'efficacité, les services publics



pourraient alléger leurs contraintes structurelles et retrouver leur efficacité en améliorant du même coup la qualité et l'accessibilité des Services de l'Elevage (au sens large) aux producteurs.

#### C. - PROGRAMMATION REGIONALE -

##### 1. - Justification.

La mise en oeuvre de la stratégie proposée conduira à un grand nombre d'actions de caractère divers.

Il est envisagé d'instaurer une programmation régionale et ceci pour deux raisons principales :

- l'exécution des programmes sera décentralisée, puisque les moyens d'exécution en personnel et matériel se trouvent au niveau des services de terrain
- le contenu des programmes, quand on suit la stratégie décentralisée et par système de production revêtira un caractère régional. Dans la diversité des systèmes de production à mettre en place, une certaine homogénéité au niveau régional pourra se confirmer, surtout compte tenu des zones écologiques du pays : homogénéités administrative et économique.

Le but à atteindre sera d'obtenir pour chaque région un programme de développement de l'élevage cohérent et réaliste qui pourra s'intégrer au programme national (soit par filière, soit par volet d'un système intégré).

##### 2. - Démarche.

La démarche à suivre comporte les étapes suivantes :

- définition des programmes régionaux (situation, contenu, dispositions d'exécution) par des équipes régionales appuyées par les Services Centraux du Secrétariat d'Etat à l'Elevage ;
- concertation avec les services et organismes intervenant dans le domaine de l'élevage et dans des domaines avoisinants.

\* La création d'un Comité de Réflexion sur l'Elevage serait souhaitable. Il serait composé de Services et Organisations (dont les sources d'assistance financière) oeuvrant en direction du monde rural. Il sera un cadre informel d'échange en vue d'une harmonisation des positions. Il examinera la cohérence des programmes d'élevage proposés par rapport aux programmes d'autres structures intervenant en milieu rural.

re sacerdotii toti invocarea sa este unica si sancta, care nu poate fi decat o invocare la numele lui Iisus Christos.

- २५ -

Wadsworth et al.

ఏదుగు ఎలి వ్యవసాయ లక్ష్మీ గోదావరి కొత్తపుండ్ర ను ప్రశ్నించాలి -  
ప్రశ్నలో ఈ వ్యవసాయ కు వ్యవసాయ కు ఉన్నట్టికి ఇంజనీరు కు ప్రశ్నించాలి -  
శిక్షణానికి వ్యవసాయ కు ఇంజనీరు కు ప్రశ్నించాలి -  
ప్రశ్నలో ఈ వ్యవసాయ కు వ్యవసాయ కు ఉన్నట్టికి ఇంజనీరు కు ప్రశ్నించాలి -  
ప్రశ్నలో ఈ వ్యవసాయ కు వ్యవసాయ కు ఉన్నట్టికి ఇంజనీరు కు ప్రశ్నించాలి -

Information - 2

- Vérification des projets d'élevage et des programmes intégrés comportant un volet élevage existants, quant à leur consistence avec la stratégie du développement de l'élevage.

- Articulation des programmes régionaux prévus avec les projets et programmes en cours ou en état avancé de préparation.

Dans tous les cas, la stratégie de développement de l'élevage au Burkina Faso devra désormais, prendre en compte la notion d'occupation de l'espace. Or la situation se présente différemment d'une zone écologique à l'autre. Il s'agira donc de définir les grands axes de programmes pour chacune de ces zones.

\* En zone sahélienne.

Le problème majeur est celui de l'alimentation en eau et pâaturages, de la dégradation du milieu (sols, couvert végétal ...). C'est surtout une zone d'élevage des ruminants sous forme de grands troupeaux. Les actions à entreprendre seront :

- la gestion rationnelle de l'espace liée au cycle annuel des grandes mares du Sahel d'une part, et à une distribution judicieuse des points d'eau (de surface comme souterrains) d'autre part ;

- les actions de régénération et de protection des pâaturages : reboisement, mise en défens...

- les mesures incitatives pour l'exploitation du cheptel et les actions de transfert de certains troupeaux vers d'autres régions plus propices.

\* En zone centrale.

La situation est celle d'une occupation diffuse de l'espace par l'agriculture. C'est une zone dominée par le petit élevage (petits ruminants, porcins, volailles...). Les problèmes alimentaires du bétail s'y posent également. Cependant il existe certaines disponibilités en sous-produits agricoles. Les actions à développer ici seront :

- l'intégration agriculture-élevage sous toutes ses formes ;



- la fixation des zones de cultures ;
- la régénération et la protection des sols (reboisement, lutte contre l'érosion...)
- le développement des activités d'embouche.

\* Au niveau des zones Est-Ouest-Sud.

Ce sont des régions où la densité d'occupation humaine reste faible. Il existe encore des disponibilités en espaces pâturels plus ou moins exploités par manque d'infrastructures d'élevage et pour des raisons d'assainissement et de densité des forêts classées et de réserves forestières. C'est également au niveau de ces régions qu'on trouve d'importantes quantités de sous-produits agricoles et agro-industriels. Les actions à entreprendre seront :

- le développement des zones et réserves pastorales par la zonification, l'assainissement et la création d'infrastructures d'élevage ;
- l'intégration agriculture - élevage ;
- l'embouche paysanne, industrielle et semi-industrielle ;
- le développement de petit élevage, tout particulièrement l'aviculture.

\* Au niveau des aménagements hydro-agricoles et des zones péri-urbaines.

Les problèmes alimentaires sont facilement maîtrisables. La production animale doit être intensifiée sous forme de filières : embouche, lait, oeufs etc... Dans les aménagements hydro-agricoles l'intégration agriculture-élevage devra s'effectuer sous forme de traction animale.

3. - Concertation avec les Partenaires Extérieurs.

Il paraît certain que pour la mise en œuvre des programmes d'élevage un appel sera fait aux partenaires internationaux. Il existe d'ailleurs du côté de ceux-ci un intérêt réel de participer au développement de l'élevage burkinabè, vu le rôle important que l'élevage pourrait jouer dans l'édification de l'économie du pays.



Le souhait de voir créer un comité de réflexion avec la participation des responsables nationaux et partenaires extérieurs a été réitéré par plusieurs d'entre eux. Certainement la création d'un tel comité de réflexion pourrait faciliter la prise de position des partenaires, voire accélérer le processus de décisions.

D. - CONCLUSION GENERALE -

L'élevage burkinabè a été longtemps porteur d'espoir pour l'économie nationale. Malheureusement, depuis près de quinze ans, il traverse une situation de crise, due à une série de facteurs plus ou moins maîtrisables.

La nouvelle stratégie pour le développement de l'élevage burkinabè doit être basée sur une utilisation judicieuse et rationnelle de l'espace, grâce à l'ensemble des textes institutionnels et juridiques pris depuis l'Avènement du 4 Août 1983. Il s'agira surtout de conscientiser, de mobiliser et d'organiser les populations rurales, premières intéressées.

Il faut également s'imprégner que la mise en oeuvre d'une telle stratégie, implique la mobilisation d'importants moyens tant financiers, techniques qu'humains.



361.

$\bar{F} = \frac{1}{2} \bar{J} \bar{J} + \frac{1}{2} \bar{J} \bar{J} - \frac{\bar{J}}{2} \bar{J} - \frac{1}{2} \bar{J} \bar{J} - \frac{1}{2} \bar{J}$

A decorative horizontal element at the bottom of the page, consisting of a series of asterisks (\*) arranged in a grid pattern. The pattern is composed of several rows of asterisks, with the number of asterisks per row decreasing from left to right.

/-) ANNEXE ITABLEAU I : DONNES DE BASEBurkina Faso

30 Provinces, 300 Départements, 7.200 Villages

Superficie totale : 274.000 km<sup>2</sup>.

Zones CLIMATIQUES (km<sup>2</sup>)

Zone Sahéliennes .....	37.000 .....	(13,5 %)
Zone Soudanienne .....	217.000 .....	(79 % )
Zone Soudano-Guinéenne .....	21.000 .....	(7,5 %)

Utilisation de l'Espace (km<sup>2</sup>) (Source : CILSS, 1983)

Pâturages naturels .....	120.000
Jachères .....	78.000
Cultures .....	26.000
Forêts classées .....	23.000
Eau, montagnes, villes .....	27.000

Place de l'Elevage dans l'Economie Nationale ( Voir Tableaux 1 à 6).Population (1985)

Population résidente ..... 7.920.000  
 (Rurale 90 %, Urbaine 10 %)

Population non résidente .....

725.000

Population pastorale : 8 - 10 %

(Touareg 4.000, Bella 30.000, Foulbé/Rimaïbé 400.000,  
 Silmi-Mossi 30.000).

## 1. 一、總論及取樣方法

32. *Leptodora* *leptophylla* *var.* *leptophylla*

வாய்மையின் போதுமொன்று என்று கூறுவது வாய்மையின் போதுமொன்று என்று கூறுவது

(RWA) READING MATERIAL

18.000 500 1000 1500 2000 2500 3000 3500 4000 4500

الآن، نحن نعلم أننا نعيش في عالم يحيطنا بالغموض والشك.

100% of the total area of the study area was covered by the 2005 land cover map.

Système de Production (suivant mode de conduite du troupeau)

Nomade : Foulbé (de l'Oudalan)

Touareg

Bella

Nombre de bovins : X dizaines de milliers.

Transhumant : Foulbé (Sud-Sahel et Nord-Soudanien)

Silmi-Mossi (transhumance courte)

Nombre de troupeaux : 30.000 environ.

Sédentaire : Foulbé (Sud-Soudanien et Soudano-Guinéenne)

Autres ethnies : élevage Taurin et méré.

La plupart des ovins et caprins sont tenus en système sédentaire.

Nombre de Personnes Actives dans l'élevage (éleveurs et cultivateurs :

400.000 à 500.000 (estimation FAO, 1985) ou 28 à 35 % de la population active.

Moyens d'Encadrement Technique (9/1986)

Humains : Nombre d'agents : 359 dont 25 Vétérinaires, 38 Ingénieurs d'Elevage, 76 Assistants et 218 Agents Techniques et Infirmiers.

Tout ce personnel est réparti dans 30 Services Provinciaux d'Elevage, 44 Secteurs et 117 Postes d'Elevage.

Financiers : Le budget alloué au secteur d'élevage en 1985 est de 478,179 millions dont 470,930 millions pour le personnel et 7,249 millions pour le fonctionnement. Il n'y a pas de budget propre pour l'investissement.

Santé Animale

Principales Maladies : Feste bovine  
Péripneumonie  
Charbon bactérien  
Charbon symptomatique  
Pasteurellose.

卷之三

1982(8) supponozz önmeghatározó hatalomról

విజయవాడ, ఆంధ్రప్రదీప

Autres Maladies Virales : Peste des petits ruminants  
Fièvre aphteuse  
Rage.

Autres Maladies Bactériennes : Brucellose  
Tuberculose  
Salmonellose.

Rickettsioses : Heatwater  
Anaplasmosose.

Protozoaires du sang : Piroplasmoses  
Theilerioses  
Trypanosomiases.

Parasitoses : Strongyloses  
Taenia  
Douves.

Maladies aviaires : Pseudo-peste/Maladie Newcastle  
Maladie de Goumboro  
Salmomelloses et Pasteurelloses.

၁၇၃။ ဆန်မြတ်သင့်၏ အား အောင် : အလုပ် ပေါ်ပေါ်၏ အောင်  
ဆန်မြတ်သင့်၏ အား အောင်

အောင်

အောင် အောင်

အောင်မြတ်သင့်၏ အား အောင် အောင်၏ အား အောင်  
အောင်မြတ်သင့်၏ အား အောင်

အောင်မြတ်သင့်၏ အား အောင် အောင်၏ အား အောင်

TABLEAU 1. - Estimation des Effectifs par CRPA (Centres Régionaux de Production Agro-Pastorale)  
(1987).

C R P A	<u>B O V I N S</u>		OVINS (1)	CAPRINS (1)	FORCINS (1)	ASINS (1)	EQUINS (1)	CAMELINS (1)
	(1)	(2)						
Sahel	320.000	270.000	280.000	345.000	-	39.000	4.000	14.500
Nord	152.000	140.000	318.000	445.000	28.500	24.500	8.400	50
Est	506.000	450.000	825.000	1.167.000	100.500	65.000	11.800	-
Centre-Est	213.000	180.000	224.000	202.000	41.500	52.500	2.300	-
Centre-Nord	346.000	280.000	480.000	602.000	47.000	29.000	20.800	-
Centre	182.000	150.000	236.000	276.000	32.000	35.000	700	-
Centre-Sud	205.000	180.000	65.000	95.000	26.500	8.000	9.100	-
Centre-Ouest	219.000	200.000	285.000	337.000	145.000	34.500	3.800	-
Mouhoun	458.000	370.000	489.000	524.000	41.500	34.000	12.500	10.000
Hauts-Bassins	240.000	220.000	229.000	233.000	122.000	5.000	400	-
Bougouriba	168.000	160.000	98.000	115.000	83.000	500	-	-
Comoé	107.000	100.000	65.000	54.000	500	500	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>3.116.000</b>	<b>2.700.000</b>	<b>3.594.000</b>	<b>4.395.000</b>	<b>668.000</b>	<b>327.500</b>	<b>73.800</b>	<b>24.550</b>

Sources

(1) Estimation Services Provinciaux d'Elevage

(2) Estimation Service des Statistiques Agricoles.

As pointed out in section 2, the period of revolution is  $(\frac{2\pi}{\omega})$

TABLEAU 1 (Bis). - L'effectif du cheptel ; 1979 - 1986 (en '000 têtes).

Année	Bovins	Ovins	Caprins	Porcs	Volaille
1979	2.706	1.800	2.712	169	10.824
1980	2.760	1.855	2.793	174	11.031
1981	2.815	1.904	2.376	226	12.000
1982	2.871	1.970	2.459	226	20.000
1983	2.928	2.039	2.545	226	20.000
1984	2.986	2.086	3.141	226	...
1985	3.045	2.148	3.236	...	...
1986	2.700	2.800	4.900	...	...

Source : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

TABLEAU 2. - Composition du PBI aux prix courants, 1979-1987 (en '000.000.000 FCFA)

	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Secteur Primaire	101,4	108,0	133,7	143,3	152,1	164,2	214,0	199,3	206,6
Agriculture	57,9	57,4	77,0	83,2	89,4	102,2	148,2	117,2	110,4
Elevage	32,4	39,2	44,9	47,8	50,0	58,9	52,3	68,1	81,6
Forêt	10,1	10,4	10,7	11,0	11,2	11,6	11,8	14,0	14,6
Pêche	1,0	1,1	1,2	1,3	1,4	1,5	1,6		
Secteur secondaire	37,2	40,9	43,4	51,3	60,0	57,0	59,8	80,8	81,5
Secteur tertiaire (incl. sect. Publique)	113,9	123,1	147,1	165,0	168,9	169,4	182,1	182,2	177,0
<u>TOTAL</u>	252,5	272,0	324,2	359,6	381,0	390,6	455,9	462,3	465,1



TABLEAU 3. - Proportion du Secteur Primaire dans le PBI ; 1979 - 1987

(%)

	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Secteur Primaire	40,2 %	39,7 %	41,2 %	39,8 %	39,9 %	42,0 %	46,9 %	43,1 %	44,4 %
Agriculture	22,9 %	21,1 %	23,8 %	23,1 %	23,5 %	26,2 %	32,5 %	25,4 %	23,7 %
Elevage	12,8 %	14,4 %	13,8 %	13,3 %	13,1 %	12,5 %	11,5 %	14,7 %	17,5 %
Forêt	4,0 %	3,8 %	3,3 %	3,1 %	2,9 %	3,0 %	2,6 %	3,0 %	3,1 %
Pêche	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,4 %	-	-
Secteur secondaire	14,7 %	15,0 %	13,4 %	14,3 %	15,7 %	14,6 %	13,1 %	17,5 %	17,5 %
Secteur tertiaire (incl. Sect. publique)	45,1 %	45,3 %	45,4 %	45,9 %	44,3 %	43,4 %	39,9 %	39,4 %	38,1 %
<b>TOTAL</b>	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD).

TABLEAU 4. - Exportation du bétail, de viande, peaux et cuirs ; 1979 - 1987 (en '000.000 FCFA)

	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Bétail sur pieds	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Bovins	1.936	2.197	1.575	750	510	2.029	1.856	1.342	
Ovins et Caprins	1.629	1.625	1.373	1.024	343	1.089	995	678	
Volaille	716	684	557	515	334	572	538	589	
Viande et prépara - tions	107	176	407	261	56	137	92	104	
Cuir et Peaux	753	671	894	598	234	1.284	1.671	1.239	
<b>TOTAL</b>	5.141	5.353	4.806	3.148	1.477	5.111	5.152	3.952	
Total comme % de la valeur totale des exportations	31,7 %	28,1 %	24,0 %	17,4 %	6,8 %	14,7 %	16,5 %	13,7 %	



TABLEAU 5. - Valeur et Proportion relative des produits d'exportations en 1984 - 1985 - 1986 (en ' . 000.000 F CFA).

PRODUIT	VALEUR en ' . 000.000 F CFA			PROPORTION DANS LA VALEUR TOTAL DES EXPORTATIONS		
	1984	1985	1986	1984	1985	1986
Coton	19.179	11.660	10.633	55,0 %	37,4 %	37,1 %
Beurre de Karité	976	410	-	2,8 %	1,3 %	-
Noix de Karité	4.006	2.190	737	11,5 %	7,0 %	2,6 %
Sésame	781	1.348	422	2,2 %	4,3 %	1,5 %
Bétail sur pieds	3.690	3.396	2.618	10,6 %	10,9 %	9,1 %
Pearax	1.284	1.671	1.239	3,7 %	5,4 %	4,3 %
Caoutchouc manifacutré	934	807	-	2,7 %	2,6 %	-
Autres	4.022	9.675	13.016	11,5 %	31,1 %	45,4 %
<b>TOTAL</b>	<b>34.872</b>	<b>31.157</b>	<b>28.665</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

Source : Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD).

TABLEAU 6. - Population active par secteur  
Comme proportion de la population active totale.

SECTEUR	POPULATION ACTIVE COMME % DU TOTAL	
	<u>1975</u>	<u>1985</u>
Secteur primaire	92 %	92 %
Agriculture	88 %	89,4 %
Elevage	4 %	2,6 %
Forêt	-	-
Secteur secondaire	4 %	8 %
Secteur tertiaire	4 %	
Population active 1)	100 %	100 %

Source : Recensement Générale de la Population

1). En 1975 la population comptait 1,4 million de personnes population à partir de 16 ans, femmes/ménagères classé non-active (25 % de la population totale)

2). En 1985 la population active était 4,1 million de personnes (1985 population à partir de 10 ans).



(-) ANNEXE II -

DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE DANS LE CONTEXTE  
DE LA REORGANISATION AGRAIRE ET FONCIERE.

1. - Pour l'orientation générale, on se base sur le DOP qui a défini pour l'édification d'une économie nationale, indépendante, autosuffisante et planifiée, quatre grandes réformes :

- la Réforme Agraire
- la Réforme de l'Administration
- la Réforme Scolaire
- la Réforme des Structures de Production et de Distribution dans le Secteur Moderne.

(DOP P. 37, 2 Octobre 1983).

2. - La notion de la Réforme Agraire a été concrétisée dans l'Ordonnance n° 84-050 du 4 Août 1984, qui porte "Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina Faso". Il convient de rappeler les Articles qui ont trait directement au développement de l'élevage :

- il est créé un Domaine Foncier National (DFN) constitué par toutes terres situées dans les limites du territoire national et celles acquises par l'Etat et les Collectivités Publiques Secondaires à l'étranger. (Art. 1).

- Les Ministres chargés de l'Agriculture, de l'Elevage, des Eaux et Forêts devront, préalablement à tout aménagement de l'espace rural, procéder à la réalisation d'une couverture pédologique systématique en vue d'évaluer les terres par zones écologiques. (Art. 9).

- L'aménagement du DFN distingue deux catégories de zones : les zones urbaines destinées essentiellement à l'habitation et aux activités connexes ; les zones rurales dans lesquelles s'exercent les activités agricoles, forestières et pastorales. (Art. 10).

~~ESTADO DE SÃO PAULO E MUNICÍPIO DE SANTOS~~

- L'attribution des terrains ruraux est faite dans les mêmes conditions, avec la participation du bureau CDR des villages. (Art. 20).

L'Article 20 réfère à l'Article 19 : "Les terrains urbains du DFN réservés par les plans d'aménagement à l'habitation sont attribués par des Commissions comprenant obligatoirement les bureaux CDR compétents selon le principe d'un terrain par personne ou par ménage".

- La gestion de l'espace rural se fera dans l'optique d'une intégration de toutes les activités du monde rural : agriculture, élevage, forêts en tenant compte de la vocation naturelle de la zone dans une stratégie d'autosuffisance alimentaire.

Les Articles 22 à 33 ensuite sont particulièrement importants (voir en App. les Articles cités) :

- volet forestier obligatoire dans chaque projet de développement sur le plan national ou local ; (Art. 22)
- espace pastoral obligatoire dans chaque zone aménagée ;
- toute action de modernisation de l'agriculture, de l'élevage ou de conservation du sol doit avoir une stratégie collectiviste ; l'occupation et l'exploitation de l'espace rural passera par l'organisation du monde rural ; (Art. 25)
- l'équipement des groupements de producteurs passera par des caisses populaires d'épargne et de crédit auto-gérés ; (Art. 27)
- toutefois cela n'exclut pas les formes d'occupation et d'exploitation individuelles ou familiales. (Art. 29).

Tout en mettant l'accent sur quelques-uns des Articles de l'Ordonnance, soulignons que celle-ci en entier devrait être prise en considération par les planificateurs en production animale également.

### 3. - Le Décret d'Application n° 85-404/CNR/PRES DU 4 Août 1985

Un an après l'Ordonnance, le Décret est venu donner une base légale et pratique pour l'application de la Réorganisation Agraire et Foncière. La réglementation pour les aspects "Elevage" se trouvent à travers les 666 Articles du Décret.

and Hebrew names and such titles as "Zion" and "Jerusalem" and "the Temple".

In 1983, work began on the first stage of the reconstruction of the  
old Synagogue building and its restoration to its original state.  
The new Synagogue building was completed in 1988 and the services  
beginning at Yom Kippur 1988 marked the beginning of the services there.

The Synagogue has a capacity of 1000 people and is built in  
modern style and is surrounded by trees and greenery.

There is a large open area in front of the Synagogue and a  
smaller one behind it, which is used for services and events.

The Synagogue is located in the center of the city and is easily  
accessible from all directions.

The Synagogue is a place of worship and a symbol of the Jewish  
community in the city.

The Synagogue is a place of worship and a symbol of the Jewish  
community in the city.

The Synagogue is a place of worship and a symbol of the Jewish  
community in the city.

The Synagogue is a place of worship and a symbol of the Jewish  
community in the city.

The Synagogue is a place of worship and a symbol of the Jewish  
community in the city.

### 1988-1989 - The reconstruction of the Synagogue

The reconstruction of the Synagogue was completed in 1988 and the services  
began in 1989. The Synagogue is now a modern building with a large  
capacity and a modern interior.

En aucun cas, les aspects pastoraux ne peuvent être considérés hors contexte. C'est pourquoi, en vue d'une information à donner vers la base, il est nécessaire de comprendre le contexte, c'est-à-dire comprendre la structure du Décret.

### LIVRE PREMIER

Le Livre I est intitulé : "DE L'Aménagement du Territoire". Il parle de l'organisation générale de l'aménagement prévu (Art. 1-70) :

- tout aménagement d'une partie du territoire doit faire l'objet d'un schéma directeur. (Art. 3).
- Il existe trois catégories de schémas :
  - . le schéma national
  - . le schéma provincial
  - . le schéma directeur.
- Les structures d'aménagement du territoire (A.T.) comportent (Art. 12-24) :
  - . une commission nationale d'AT
  - . des commissions provinciales d'AT
  - . un comité technique d'AT avec :
    - une cellule technique aménagements urbains
    - une cellule technique aménagements ruraux.
  - Aménagements urbains. (Art. 25-39)
  - Aménagements agricoles et pastoraux. (Art. 40-70).

Le chapitre sur les aménagements pastoraux (Art. 54-70) est divisé en deux sections :

- Section I : Des zones pastorales (Art. 54-63)
- Section II : Des pistes de transhumance (Art. 64-70).

En ce qui concerne les zones pastorales, on distingue deux cas :

- Art. 54 : Zones à vocations pastorales, déterminées par les schémas national et provincial d'AT.



- Art. 61 : "En dehors des zones pastorales aménagées, les éleveurs et agro-pasteurs organisés de chaque village ou commune doivent construire des parcs de stabulation, de vaccination et des marchés à bétail comportant des quais d'embarquement et/ou de débarquement d'animaux".

Notons d'abord que déjà cet Article 61 ("chaque village") donne le point de départ pour un programme de développement de l'élevage d'envergure nationale :

1. - organiser les éleveurs et agro-pasteurs
2. - construction d'un ensemble d'infrastructures élevage au niveau de chaque village.

Notons ensuite que la section II (Art. 64-70) reconnaît explicitement l'existence de la transhumance. Ces Articles permettent la réglementation des déplacements, mais ne règlent pas les droits de pâture.

#### LIVRE DEUX

Le Livre II est intitulé : "*La Gestion des Terres Urbaines et Rurales*".

Dans la Première Partie (Principes Généraux d'Attribution et de Gestion), il est important de voir l'Article 71 : "les terres du Domaine Foncier National sont attribuées sur la base de la distribution entre terres urbaines et terres rurales suivant leur situation ou leur destination". Une terre est donc soit "Urbaine" (Art. 72) et sa gestion sera réglée par la Deuxième Partie du Livre II (Art. 105-145), ou la terre est "rurale" (Art. 74) et sa gestion devrait être réglée par la Troisième Partie (Art. 146-182). Or, il convient de signaler que ceci n'est pas le cas. La Troisième Partie du Livre II ne règle que la gestion des terres agricoles et pastorales, et il faudra consulter le Livre III pour tout ce qui concerne les terres rurales hors affectation agricole et/ou pastorale. Notamment, certains éléments qui concernent directement l'élevage sont réglés dans la Deuxième Partie du Livre III : "*Régime des Forêts*".

Sans rentrer dans les détails concernant les principes d'attribution, nous signalons l'intention fondamentale du législateur qui est exprimé dans l'Article 77 : "Tout occupant d'une terre du Domaine Foncier National doit être en possession de l'un des titres suivants :



- Arrêté d'affectation
- Permis d'occuper
- Permis urbain d'habiter
- Permis d'exploiter
- Permis de recherche ou de prospection
- Bail".

*Les Articles suivants définissent ces différents titres. Il restera à préciser lesquels d'entre eux seront applicables dans les programmes de développement de l'élevage. Toutefois, le principe est clair : pas d'occupation de terre sans titre. Les conséquences pratiques pour le travail des Services Techniques sont encore difficiles à mesurer, mais elles seront très considérables !*

*Nous laissons de côté la réglementation de la gestion des terres urbaines (Deuxième Partie du Livre II), tout en signalant encore l'Article 73 : "l'Elevage des chevaux, boeufs, ânes, porcs, moutons, chèvres, etc... est interdit dans les centres urbains. L'elevage de la volaille ou la possession de certains des animaux visés à l'alinéa précédent peut être autorisé dans des conditions fixées par l'Autorité Administrative compétente après avis des Services Techniques".*

*De nouveau : cet Article donne le ton pour un programme d'envergure nationale !*

*La Troisième Partie du Livre II règle les "Conditions d'Occupation et de jouissance des terres agricoles et pastorales".*

*Le titre II, Article 159-182, traite les terres pastorales ? Ces Articles, vu leur importance directe, sont présentés en Appendice III.*

*Rappelons que les Articles 54 et 61 avaient déjà désigné deux types de zones (ou terres) pastorales : "Zones à vocation pastorale déterminées par les schémas d'aménagement du territoire" et "hors zone pastorale aménagée... chaque village".*

*Il n'est pas précisé quel type de zone est visé par ces Articles 159-162. L'on pourrait comprendre qu'il s'agit des deux types de zone, ou terre pastorale, c'est-à-dire de chaque cas où les producteurs de l'élevage se sont constitués en groupements, associations ou coopératives et ont obtenu un titre de jouissance.*



Il sera important de clarifier d'emblée cette question, de façon que des instructions précises puissent être données aux Services Administratifs et techniques.

Les Articles 163-178 règlent des questions qui ont trait au déplacement du bétail. Certaines de ces questions relèvent de la police sanitaire (contrôle des troupeaux à l'importation, à l'exportation, en transit), que le législateur, de toute évidence, a voulu placer dans le contexte de la Réorganisation Agraire. Une réglementation (police sanitaire) plus complète s'avérera nécessaire pour éviter des conflits entre Services Techniques (mentionnés dans l'Article 170) : question à régler par conséquent.

Entre temps, dans l'Article 164, la définition est donnée de la transhumance : "Sont considérés comme en transhumance les troupeaux de bétail se déplaçant et pâturent hors des limites de leurs zones de pâturages habituels".

Cette définition est intéressante, puisqu'elle introduit la notion de "zone de pâturages habituels".

De nouveau, tout un programme de développement est prescrit. La suggestion impliquée semble être que chaque troupeau, donc chaque propriétaire du bétail, doit avoir choisi un lieu de résidence, un domicile habituel, où il dispose des droits de pâture.

La définition de la divagation est donnée dans l'Article 179 : "Sont qualifiés de divagants, les animaux errant ou pacageant en dehors des zones d'élevage ou se déplaçant sans gardien".

Notons dans ce contexte que les Articles 299-301 (dans la partie : "Régime des Forêts") donne encore une réglementation de la divagation, mais qu'il s'agit là clairement et uniquement "des animaux domestiques trouvés dans les forêts non ouvertes à leurs pâtures et à leurs déplacements".

Le pendant de la divagation étant le gardiennage de jour et le parage de nuit, ceux-ci sont prescrits dans l'Article 180 : "Le gardiennage de jour et le parage de nuit sont obligatoires et permanents en toute saison. A cet effet, chaque village devra construire un parc collectif pour le gros bétail et les petits ruminants sous la responsabilité du CDR".



Deux remarques s'imposent :

- l'Article 180 recoupe l'Article 61 tout en parlant d'un parc collectif. L'Article 61, par contre, est plus spécifique dans ses détails techniques. Il semble que des instructions claires seront nécessaires.

- Dans l'Article 180, il s'agit apparemment de l'élevage villageois, car il est difficilement concevable que le bétail en transhumance serait enfermé dans un parc de nuit. Il faudra préciser que pour les troupeaux en transhumance le gardiennage de jour et de nuit est obligatoire, (ce qui est d'ailleurs la règle normale), le gardiennage de nuit remplaçant donc le parcage de nuit de l'Article 180.

### LIVRE TROIS

Le Livre III est intitulé : "Du Régime de l'Eau, des Forêts, de la Faune, de la Pêche et de Substances Minières et de Carrières". Notamment la Deuxième Partie : "Du Régime des Forêts" (Art. 244-301) contient un grand nombre d'Articles qui ont directement trait aux activités dans le domaine de l'élevage. Nous en signalons les plus importants ci-dessous :

- Il existe des forêts classées, des forêts protégées, et des forêts privées (Art. 249-252).
- Certains droits d'usage sont reconnus dont "le pâturage pour les animaux domestiques" (Art. 264).
- Ainsi : "Dans les forêts protégées, les populations locales continuent à exercer leurs droits d'usage..." (Art. 265).
- Dans les forêts classées, les droits d'usage ne comprennent pas le pâturage (Art. 266).
- L'interdiction, mais aussi la réglementation (pour des cas précis) des feux de brousse font l'objet des Articles 289-293 :
  - sur toute l'étendue du territoire, les feux de brousse sont strictement interdits (Art. 289).



- Les feux de brousse sont ceux qui détruisent les formations végétales quelles que soient leur ampleur et leur origine (Art. 290).
- Les feux allumés à l'occasion des débroussailllements des terrains de culture et dans le cadre de l'aménagement des zones pastorales, des parcs nationaux et des réserves de faune seront tolérés sous réserve du respect des conditions citées aux Articles 292 et 293 ci-après (Art. 291).
- Les surfaces à incendier devront être délimitées par des pare-feux d'une largeur minimale de 10 m (Art. 292).
- La mise à feu ne peut s'effectuer que de jour et par temps calme. Elle se fait sous le contrôle des CDR après autorisation des Services Forestiers (Art. 293).
- La divagation des animaux domestiques "dans les forêts non ouvertes à leurs pâtures et à leurs déplacements" a été mentionnée plus haut. Il s'agit des Articles 299-301, qu'il faut donc bien appliquer dans leur contexte, qui est "le Régime des Forêts".

Disons en résumé :

- que le Décret donne une définition nette de la divagation en général (Art. 179) et de la divagation dans le cas spécifique des forêts (Art. 299-301).
- Que le Décret fait aussi de la lutte contre la divagation une lutte pour une conduite correcte des troupeaux dans son Article 180, qui rend obligatoire le gardiennage de jour et le parcage de nuit.

#### LIVRE CINQ

(Le Livre IV n'a pas un intérêt direct pour le programme de l'élevage).

Le Livre V est intitulé : "Dispositions Diverses".

Les "Dispositions Transitoires" sont réglées dans sa première partie, dont notamment le Chapitre I (Art. 630-647) est rélevant.

and the way we treat them. They have their own culture as well as  
ours, with certain rules, to make our culture function properly without  
any conflicts with other cultures which makes it difficult to just sit  
there, reflecting and doing what you're told without thinking about it.  
And I think that's what makes it difficult for people to think  
about what they're doing more, to approach their culture with questions like  
"What does this mean?" or "What's the purpose of this?"

And I think that's why it's important to constantly ask  
ourselves what we're doing and why we're doing it. And if we can do  
that, then we can start to understand our culture better and appreciate it more.  
What does "culture shock" mean to you?  
It means that when you first come to a new country, you're not used to  
the way things are done there. You might feel lost or confused at first,  
but over time you'll get used to it. It's like when you move to a new city or  
state, you might feel uncomfortable at first, but after a while you'll feel  
more comfortable and at home.

And I think that's what culture shock is all about. It's about adapting  
to a new environment and learning new ways of doing things. It's not always  
easy, but it's definitely possible if you're willing to put in the effort.

And I think that's what culture shock is all about. It's about adapting  
to a new environment and learning new ways of doing things. It's not always  
easy, but it's definitely possible if you're willing to put in the effort.

What does "cultural exchange" mean to you?  
It means sharing your culture with others and learning about theirs. It's  
about finding common ground between different cultures and appreciating  
the things that make each unique. It's about creating a sense of  
connection and understanding between people from different backgrounds.

- Dans les zones rurales non encore aménagées les personnes occupant et exploitant des terres du Domaine Foncier National pour l'agriculture, l'élevage, la sylviculture, etc... au moment de la publication du présent Décret continuent à les exploiter.

Toutefois les nouveaux défrichements sont obligatoirement soumis à l'autorisation préalable des Autorités Compétentes (Art. 630).

- En attendant la délimitation des zones pastorales conformément aux schémas d'aménagement, sont considérés comme pâturages l'ensemble des espaces suivants :

1°) - les espaces naturels traditionnellement destinés à la pâture des animaux.

2°) - Les zones pastorales déjà aménagées pour l'élevage.

3°) - Les prairies aménagées pour la production fourragère et semencière.

4°) - Les zones forestières ouvertes à la pâture des animaux domestiques.

5°) - Les terres laissées en jachère avec l'autorisation des détendeurs des titres ou droits de jouissance y afférent sous réserve que leur exploitation aux fins de pâture ne porte préjudice aux champs de cultures environnantes (Art. 641).

- Dans les zones sus-énumérées les animaux doivent obligatoirement être conduits et gardés en permanence.

- En milieu rural, sont considérés divagants, les animaux pacageant avec ou sans gardien en dehors des zones de pâturages énumérés à l'Article 641 ci-dessus (Art. 643).



***/-) APPENDICE I. EXTRAIT DE L'ORDONNANCE N° 84-050/CNR/PRES/  
PORTANT REORGANISATION AGRAIRE ET FONCIERE AU  
BURKINA FASO***

---

Article 22 - Tout projet de développement économique et social de caractère national ou local devra nécessairement comprendre un programme forestier sous la forme de reboisement en bosquets de rideaux-abris, de plantation, d'espaces verts ou de jardins publics.

Article 23 - Toute partie du territoire national pourra être classée lorsque la conservation de la flore, de la faune, du sol, du sous-sol, des eaux, de l'atmosphère et en général d'un milieu naturel présente un intérêt spécial et qu'il importe de préserver ce milieu contre tout effet de dégradation et de le soustraire à toute intervention artificielle susceptible d'en altérer l'aspect, la composition ou l'évolution conformément aux dispositions du Code Forestier.

Article 24 - Pour une meilleure intégration des activités du monde rural il sera réservé dans chaque zone aménagée un espace pastoral dans les conditions prévues par le Code Rural.

Article 25 - Les masses rurales doivent être organisées dans des structures démocratiques sur l'occupation et l'exploitation rationnelle de l'espace rural.

Toute action de modernisation de l'agriculture, de l'élevage ou de conservation des sols doit avoir cette stratégie collectiviste.

Article 26 - Dans les zones aménagées par l'Etat ou sous sa responsabilité doivent être appliquées les formes d'occupation et d'exploitation collectives.

Article 27 - L'équipement des groupements paysans en matériels et facteurs de production sera essentiellement assuré par des caisses populaires d'épargne et de crédit auto-gérés.

卷之三

Article 28 - Les Ministres chargés du Développement Rural et le Secrétariat Général National des CDR veilleront à la mise en place de ces structures.

Article 29 - Toutefois cela n'exclut pas les formes d'occupation et d'exploitation individuelles ou familiales.

Article 30 - L'éducation, l'information et l'encadrement des masses paysannes doivent être intégrés à leurs structures CDR.

Article 31 - Les échanges d'expériences et la formation des masses paysannes se feront dans le cadre de relations inter-villageoises, inter-départementales et inter-provinciales, sous forme de meetings, de conférences-débats, de foires, d'alphabétisation de masses.

Article 32 - La fixation des prix d'achat des produits de l'agriculture et de l'élevage aux producteurs et de vente aux consommateurs doit associer les organisations démocratiques des agriculteurs et des éleveurs.

- Article 33 - Les Ministres chargés du Commerce et du Développement Rural, en collaboration avec le Secrétariat Général National des CDR, organisent des structures de commercialisation des produits de l'élevage et de l'agriculture en privilégiant les échanges inter-provinciaux en vue d'une organisation et d'une intégration du marché national.

as de fonsa propriedades da Pernambuco e outras as de estabilidade  
que afetam o seu uso é que deve ser o fundamento para a elaboração

de soluções controladas que podem achar aplicações em estabilizadores  
de combustíveis, no aluminio e na indústria de plásticos, na  
produção de fertilizantes e na indústria têxtil, etc.

Além das propriedades de estabilidade, as qualidades que devem ter  
os estabilizadores devem ser a capacidade de se adaptar a diferentes

condições de temperatura, ou seja, estabilidade em temperatura.

As propriedades de estabilidade devem ser obtidas com a menor  
quantidade possível de aditivo, de forma a não interferir na elaboração

e aplicação do produto final, assim como, não interferir na sua utilização  
e aplicação.

As propriedades de estabilidade devem ser obtidas com a menor  
quantidade possível de aditivo, de forma a não interferir na elaboração  
e aplicação do produto final, assim como, não interferir na sua utilização  
e aplicação.

***ANNEXE II. EXTRAIT DU DECRET N° 85-404/CNR/PRES  
PORTANT APPLICATION DE LA REORGANISATION AGRAIRE  
ET FONCIERE AU BURKINA FASO***

---

**TITRE II - DES TERRES PASTORALES**

Article 159 - Les terres aménagées pour l'élevage du bétail sont occupées au moyen de titres de jouissance délivrés par l'Autorité Compétente.

Leur exploitation est réservée en priorité aux groupements, coopératives, associations et fermes publiques.

Article 160 - Chaque zone ou périmètre pastorale donne lieu à l'élaboration d'un cahier des charges conformément aux dispositions de l'Article 147.

Article 161 - La gestion et l'entretien des infrastructures et des équipements incombent aux groupements, coopératives ou associations d'éleveurs exploitants sous le contrôle des services techniques.

Article 162 - Les groupements, coopératives et associations d'éleveurs veillent au respect strict :

1°) - de la réglementation sanitaire du bétail notamment par la tenue à jour des carnets de vaccination.

2°) - De la capacité de charge des pâturages.

3°) - Des zones en défens ou en réserve.

Article 163 - L'utilisation des pistes de transhumance ou de transit peut donner lieu au paiement de taxes et redevances.

Leur entretien incombe à chaque province dans ses limites territoriales.

Article 164 - Les déplacements des troupeaux de bétail sont subordonnés à la délivrance préalable, à l'aller et au retour d'un certificat de transhumance ou d'un permis de transit.



Sont considérés comme en transhumance les troupeaux de bétail se déplaçant et pâturent.

Article 165 - Les troupeaux de bétail en provenance de territoires voisins sont soumis dès leur entrée au Burkina, à la réglementation nationale.

La possession de certificats ou documents régulièrement délivrés par le pays d'origine ne dispense pas de l'obligation de présenter les troupeaux et les documents aux contrôles frontaliers.

Article 166 - Un certificat ou permis est établi par l'agent des Services d'Elevage ayant inspecté les animaux. Il doit être visé par l'Autorité Administrative territorialement compétente et indiquer la durée de sa validité.

Article 167 - L'inspection des troupeaux étrangers vise à s'assurer qu'ils sont indemnes de maladies contagieuses ou ne proviennent pas de régions infestées.

Les animaux de l'espèce bovine sont soumis systématiquement à la vaccination antipestique.

Article 168 - Les bergers ou gardiens des troupeaux doivent respecter les pistes de transhumance et l'ininéraire préalablement défini.

Ils devront en outre présenter spontanément leurs animaux aux points de contrôle.

Article 169 - Les bergers ou gardiens d'animaux en transhumance ou en transit sont tenus au respect strict de la réglementation en matière de police sanitaire des animaux notamment en présentant leurs animaux aux visites trimestrielles obligatoires ou à tout autre.

En cas de contrôle seul le visa apposé sur le certificat fera foi.

Article 170 - Les agents des Services de l'Elevage, de l'Agriculture et des Eaux et Forêts ainsi que les forces de l'ordre (Armée, Police, Douane) et les CDR sont habilités à vérifier les titres de transhumance et à constater les infractions y afférentes.

Article 171 - Les animaux du Burkina destinés à l'exportation où à la commercialisation empruntent obligatoirement les itinéraires déterminés à cet effet.

Article 172 - Des passeports ou des laissez-passer pour le bétail à exporter sont délivrés aux postes de contrôle. Chaque document indique la durée de sa validité.



Article 173 - Un Arrêté conjoint du Ministre chargé de l'Elevage et du Ministre chargé de la Douane fixe le nombre et l'emplacement des postes de contrôle sanitaire frontaliers.

Article 174 - Il est interdit d'exposer les bovins mâles âgés de moins de cinq (5) ans et les femelles bovines reproductrices âgées de moins de douze (12) ans sauf dans les cas autorisés par le Ministre chargé de l'Elevage pour la constitution de centres d'élevage.

Article 175 - Les animaux importés au Burkina Faso feront l'objet de visites sanitaires aux postes frontaliers avant la délivrance de laissez-passer ou de passeport.

Article 176 - Les troupeaux de bétail en transit sont soumis en plus de la visite sanitaire au poste frontalier, à des contrôles réguliers aux postes d'élevage situés le long des pistes empruntées.

Article 177 - Les troupeaux originaires ou non du Burkina conduits sans documents (certificats de transhumance, permis de transit ou laissez-passer) ou avec des documents périmés sont saisis et mis en quarantaine.

Article 178 - Le non respect des pistes réglementaires à bétail et de la police sanitaire des animaux, l'achat ou la vente d'animaux commercialisés sans passeports ou laissez-passer sont considérés comme des infractions punies par les textes en vigueur.

Article 179 - Sont qualifiés de divagants, les animaux errant ou pacageant en dehors des zones d'élevage ou se déplaçant sans gardien.

Article 180 - Le gardiennage de jour et le parage de nuit des animaux sont obligatoires et permanents en toute saison.

A cet effet, chaque village devra construire un parc collectif pour le gros bétail et les petits ruminants sous la responsabilité du Comité de Défense de la Révolution.

Article 181 - Les animaux en divagation sont saisis ou abattus et leurs gardiens ou propriétaires passibles des sanctions prévues par les textes.

Article 182 - Les animaux saisis sont mis en fourrières gérées par les Comités de Défense de la Révolution conformément aux textes en vigueur.



/-) N N E X E    III

REFLEXION SUR LE REGROUPEMENT DU BETAIL

VILLAGEOIS

(Document de travail M.A.E. - Février 1987).

INTRODUCTION -

L'élevage constitue un des plus grands secteur de l'activité économique au Burkina Faso. Malheureusement tout le monde s'accorde à reconnaître que cet élevage traverse actuellement une situation de crise (ex. : sa part dans le PIB passe de 20 % à 10 % de 1970 à 1985 ; 36 % des exportations en 1978 contre 6 % en 1983).

Cette crise est essentiellement due :

- à la conduite même de cet élevage,
- à l'insuffisance de l'encadrement,
- à l'éleveur lui-même à travers son mode de vie,
- à l'exploitation et au système de commercialisation des produits animaux,
- et comme pour couronner tout cela, la sécheresse persistante de ces dernières années et avec ses conséquences que nous connaissons.

Devant cette situation, les séminaires de Matourkou en Mars 1985 et de Ouagadougou en Janvier 1986, mais surtout les Journées de Réflexion sur l'Elevage au Burkina Faso en Avril 1986, après avoir analysé les raisons principales de cet état de choses, ont dégagé les grands axes sur lesquels doit se porter la politique future de développement des productions animales.

A savoir :

- intensification, diversification et spécialisation régionale des productions animales,
- formation et organisation des éleveurs,
- orientation vers un nouvel encadrement de l'élevage.



Cette politique pour avoir les chances d'une réussite doit s'appuyer sur un programme global d'aménagement du territoire ; c'est-à-dire la mise en œuvre de la Réorganisation Agraire et Foncière. Elle consiste en la détermination de la vocation naturelle des terres, la réalisation des infrastructures et la mise en place de structures en vue de leur occupation et gestion rationnelles. Appliquée à l'activité élevage, la RAF vise à terme à la limitation des mouvements du bétail, voire à sa sédentarisation totale.

C'est pourquoi, il semble opportun de voir quelle forme d'organisation, surtout spatiale, donner à cet élevage ; cette forme d'organisation peut prendre l'aspect de regroupement du bétail soit sur le plan zonal, ou villageois.

La présente réflexion, avant de proposer les différents types de regroupements qui peuvent s'opérer, abordera auparavant le préalable à assurer avant d'atteindre cet objectif de regroupement : la sensibilisation des intéressés.

#### SENSIBILISATION DE L'ELEVEUR EN VUE D'UN REGROUPEMENT DU BETAIL

L'objectif de regroupement du bétail doit être perçu comme une prise de conscience chez l'éleveur, de la nécessité de s'organiser et de se discipliner pour la gestion des ressources naturelles dont il peut tirer un meilleur parti pour son élevage. Or il se trouve que l'éleveur possède une certaine conception des choses qui en fait :

- d'une part un homme insaisissable qui se sent (ou se dit) marginalisé, défavorisé dans bien de domaines et particulièrement sur le plan de l'encadrement technique et socio-économique,
- d'autre part un homme traînant le complexe de "ce que personne ne peut venir lui apprendre dans le domaine de son activité".

C'est pourquoi nous pensons que la sensibilisation doit porter sur le changement de mentalités, tant de l'éleveur, que vis-à-vis de l'éleveur. Ceci à tous les niveaux.

Ce qu'il faut faire :

1°) - Arriver à cultiver le sentiment national chez nos éleveurs. Il faut qu'ils se sentent burkinabè à part entière. Ils doivent être intégrés à toutes les activités politiques, sociales et économiques. Les déclarations et actes politiques doivent montrer qu'on accorde une certaine priorité à l'activité d'élevage. Donner à l'activité "élevage" toute l'audience nécessaire.



2°) - Réussir à sécuriser l'éleveur dans sa zone d'évolution.

L'application judicieuse de la Réorganisation Agraire et Foncière, définissant des zones pastorales, amènerait progressivement l'éleveur à se sédentariser, d'où à opérer des formes d'organisation compatibles avec une gestion rationnelle du terroir.

3°) - Assurer à l'élevage un encadrement permanent, dense et dynamique. Cet encadrement a fait défaut tant sur le plan technique que socio-économique. Cet encadrement ne doit pas être discriminatoire.

4°) - Organisation des Journées de Réflexion et d'Animation rassemblant tous les groupes socio-professionnels du terroir, au niveau des services techniques décentralisés sous forme de Journées Révolutionnaires ou Agricoles. Ces rencontres doivent viser à créer un fort courant d'échanges (d'information surtout) entre ces différents groupes. Ces échanges à terme au niveau agricole transformeront l'un en l'autre et vice-versa (agro-pasteurs). Ceci créera dans un premier temps une existence pacifique entre agriculteurs et éleveurs.

5°) - L'éleveur ne croyant que quand il aura vu quelque chose qui a réussi, organiser des visites sur les zones aménagées par des groupes d'éleveurs et d'agriculteurs ou des leaders influents.

6°) - Commercialisation : organiser le système pour motiver l'éleveur dans sa production en lui proposant des prix incitateurs.

#### REGROUPEMENT DU BETAIL

Ce regroupement doit être progressif. Il doit évoluer de la forme pastorale en parcours limité avec une indépendance des troupeaux les uns par rapport aux autres, à celle où on aura des unités villageoises de production intensive. Il est fonction :

- du taux et du système d'occupation du sol (habitat, cultures...),
- des zones écologiques.



Ce regroupement nécessite la mise en place d'un certain nombre d'infrastructures, des équipements, qui eux-mêmes à leur tour demandent des moyens appropriés et parfois des études préalables (socio-économiques, hydrogéologiques, pédologiques...). Nous proposons les types de regroupements suivants :

1°) - Les Aménagements de Zones Pastorales.

Du genre de ceux qui existent déjà (à Léo, Sondré-Est). Ce sont des zones à faible densité humaine. Il en existe à l'Est, à l'Ouest et au Sud du pays. On créera au niveau de ces zones des unités pastorales basées sur des affinités sociologiques (éleveurs appartenant à une même famille, à une même région d'origine...). L'aménagement de telles zones nécessite la mise en place d'infrastructures et d'équipements. Ces infrastructures à mettre à la disposition des éleveurs seront installés avec leur participation. Elles doivent être maîtrisables par eux tant sur le plan entretien que gestion.

Au niveau de ces zones, il sera institué un cahier de charges qui sera une étape vers la prise en charge totale de la gestion de la zone.

2°) - Aménagements sous Forme d'Unités Agro-Pastorales.

Il existe des zones où il est difficile de modifier à brève échéance la structure d'occupation des terres (habitat dispersé, aménagement des bas-fonds pour l'agriculture, arboriculture extensive...). Il faut fixer ces zones dans leur forme actuelle et essayer d'y créer une forme de coexistence entre les productions végétales et animales. Au niveau de telles zones, on rencontre des éleveurs installés à l'écart des agglomérations sous forme d'unités composées d'un nombre limité de troupeaux. Ces élevages occupent en saison pluvieuse les zones délaissées par l'agriculture et occupent en saison sèche les champs récoltés, les jachères et les bas-fonds non aménagés. Il suffira de mettre en place un minimum d'infrastructures, surtout hydrauliques pour créer les conditions de sédentarisation. Comme ces élevages occupent généralement des zones pauvres, il faudra créer les conditions d'amélioration des pâturages, initier les éleveurs à la production fourragère, à la récolte et à la conservation du fourrage.

~~Constituent parts of a single plant - 10~~

Toutes les infrastructures seront mises en place avec la participation des bénéficiaires. Il faudra doter les éleveurs de moyens de production de récolte et de transport du fourrage. L'encadrement veillera à créer un courant d'échanges entre les 2 zones. Là également les troupeaux seront au début individuels. Mais comme à la longue il y aura une redistribution des animaux entre les deux zones, celle-ci conduira nécessairement à un regroupement du bétail, ne serait-ce que pour sa conduite quotidienne.

### 3°) - Les Elevages Fermiers Sédentaires.

Ils sont constitués d'animaux de trait, de vieilles vaches laitières et d'animaux d'élevage en début de constitution. Ces animaux ne posent aucun problème pour leur regroupement au niveau du village en un ou deux lots. Ces animaux en plus de ce qu'ils récoltent sur le pâturage naturel reçoivent une alimentation complémentaire sous forme de foin et de sous-produits agro-industriels. Il est possible d'initier très rapidement les éleveurs à la production du fourrage et à la constitution de stocks importants de foins. La réussite de tels regroupements est fonction de l'organisation villageoise. Il faut équiper ces unités de moyens de production fourragère, de récolte et de transport de foin.

Ces unités constituent le pas vers un regroupement réel du bétail villageois.

### CONCLUSION -

Le regroupement du bétail doit se comprendre dans un premier temps comme une limitation des mouvements des troupeaux dans les zones bien définies. Dans ces zones on cherchera à discipliner, puis organiser les éleveurs pour la gestion en commun des parcours et des infrastructures. L'évolution se fera rapidement vers la sédentarisation et la limitation des effectifs pour les concilier avec le support de production qu'est le pâturage. Aussi on tendra vers une nouvelle conception de l'élevage par les éleveurs.

Toutefois, il est bien connu qu'en la matière, la plénitude des résultats d'actions bénéfiques ne se fait sentir qu'à plus ou moins longue échéance. D'où, pour arriver à modifier la situation actuelle et atteindre l'objectif visé, à savoir l'intensification des productions animales, par le biais du regroupement du bétail au niveau d'un terroir, il faut des actions



concertées et coordonnées de tous les agents d'encaissement et d'animation, tenant compte des réalités du terrain. La démarche que nous proposons vise d'abord une prise en main effective et définitive des animaux sur toute l'étendue du territoire, une délimitation des zones villageoises et/ou départementales affectées au pâturage, un contrôle strict plus tangible entre l'élevage et l'agriculture par les profits mutuels à échanger (cultures fourragères, résidus de récoltes, fumures organiques, etc...).

/-) N N E X E IVEXTRAIT DU KITI PORTANT CREATION DES UNITES  
DE PRODUCTIONS AGRO-PASTORALES (U.P.A.P.).

Article 1er - Il est créé des Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial dotés de la personnalité civile et de l'autonomie financière dénommés **UNITES DE PRODUCTIONS AGRO-PASTORALES** en abrégé UPAP.

Elles sont placées sous la tutelle technique du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, la tutelle financière du Ministre des Ressources Financières, et la tutelle de gestion du Ministre de la Promotion Economique.

Chaque UPAP a son siège dans sa zone d'implantation.

Article 2 - Les UPAP ont pour objectif :

1°) - sur le plan politique, de contribuer à :

- édifier une économie nationale indépendante,
- révolutionnariser le secteur agricole par le développement des forces productives,
- faire de l'agriculture le moteur de l'économie nationale.

2°) - Sur le plan économique, de contribuer à :

- réaliser l'objectif d'autosuffisance alimentaire par l'accroissement substantiel des productions végétales et animales,
- augmenter les revenus de l'Etat pour accroître le taux de financement interne des Plans de Développement,
- Mettre en valeur les potentialités agro-pastorales du pays dans l'application du mot d'ordre "Produire et Consommer Burkinabè",
- valoriser les périmètres irrigués par l'Etat.

3°) - Sur le Plan Technique :

- de contribuer à faire de l'intensification, la diversification et la spécialisation régionale des productions agricoles, une réalité,
- de servir de référence pour les producteurs individuels ou organisés au sein des coopératives de production agro-pastorale.



65/.

Article 3 - Les UPAP sont administrées par un Conseil d'Administration dont la composition et le fonctionnement sont fixés par les statuts particuliers.

Article 4 - Les statuts particuliers des UPAP sont approuvés par Kiti en Conseil des Ministres.

Article 5 - Le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, le Ministre des Ressources Financières et le Ministre de la Promotion économique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Kiti qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

**LA PATRIE OU LA MORT, NOUS VAINCRONS !**

1917-1918. A 1917-18 was a period when there was a surge in  
activity, as well as a shift from industrialization to the development of new ways  
of producing and marketing goods. This shift was marked by the introduction  
of new techniques such as electric power plants and new types of machines.  
It also involved changes in the organization of work, with new systems of management  
and new methods of production. These changes were driven by the need to  
improve efficiency and productivity, as well as to adapt to new market trends.  
The introduction of new technologies and management systems had a significant  
impact on the way goods were produced and marketed, leading to increased efficiency  
and productivity, as well as new opportunities for growth and expansion.

(-) N N E X E V : TERMES DE REFERENCE - AVRIL 1987

APPUI TECHNIQUE A LA PREPARATION, A L'ORGANISATION ET A LA TENUE  
D'UNE REUNION NATIONALE DE CONCERTATION SUR  
L'ELEVAGE AU BURKINA FASO

INTRODUCTION

La Cinquième Conférence du Club du Sahel, tenue à BRuxelles en Octobre 1983, a constaté que le travail de réflexion était moins avancé dans le secteur de l'élevage que dans les autres secteurs. Elle a mandaté les Secrétariats du CILSS et du Club du Sahel pour prendre les dispositions nécessaires afin de remédier à cette situation et de définir de nouveaux principes d'action. Dans un premier temps, une mission d'étude a été organisée dans trois pays : au Niger, au Burkina Faso et au Mali. L'étude a été réalisée par une équipe pluri-disciplinaire.

Afin d'assurer une suite à la réflexion approfondie sur la politique de l'élevage et les actions à entreprendre dans ce secteur, les Secrétariats du CILSS et du Club du Sahel souhaitent soutenir les Gouvernements Sahéliens dans l'organisation de réunions nationales de concertation entre responsables nationaux et principaux donateurs dans le domaine de l'élevage. Les rapports préparés par l'équipe CILSS/Club pourront servir comme documents de base pour ces réunions.

Les objectifs de ces réunions peuvent être résumés comme suit :

- la formulation d'une politique commune pour le Gouvernement et les principaux Bailleurs de Fonds,
- la définition des actions à entreprendre à court et moyen termes dans le domaine de l'élevage,
- la mise sur pied d'un Comité National de Réflexion et de Suivi regroupant Sahéliens et non Sahéliens, ou la consolidation d'un tel comité s'il existe,
- la répartition des tâches et responsabilités entre responsables gouvernementaux et donateurs.

© 2012 KETTERER'S PHOTOGRAPHY AG

1057 32 1057 33

• 1100048 •

## REUNION NATIONALE DE CONCERTATION AU BURKINA FASO

Lors d'une réunion de travail avec le Dr. GUIGMA Salif, Directeur de l'Elevage au Burkina Faso, le 31 Mars 1987, les Secrétariats du CILSS et du Club du Sahel se sont mis d'accord sur un appui technique à la préparation d'une réunion nationale de concertation sur l'élevage au Burkina Faso. Il a été convenu que, sous la direction du CILSS et du Club du Sahel, deux consultants dont un Sahélien et un non Sahélien seront chargés de fournir un appui technique aux Autorités Burkinabè dans le cadre de la préparation, de l'organisation et de la tenue de la réunion nationale. Les travaux se dérouleront en deux phases :

*Première Phase : préparation d'une réunion technique des Experts Nationaux.*

### Tâches des Consultants.

1. - Synthétiser la documentation existante en matière de stratégie de développement de l'élevage au Burkina Faso (Documents CILSS/CLUB, Banque Mondiale, FAO, Journées de Réflexion).
2. - Mettre en évidence les points communs et les divergences entre ces stratégies de l'élevage et le cadre plus large du Plan Quinquennal et du Plan d'Aménagement des Terroirs Villageois.
3. - Préparer un document de travail pour une réunion informelle d'Experts Nationaux.
4. - Animer la réunion d'Experts Nationaux qui regroupera les départements concernés par les problèmes de l'élevage. Les conclusions de cette réunion serviront à préparer la réunion des donateurs.

*Deuxième Phase : Préparation d'une réunion de concertation entre le Gouvernement Burkinabè et les principaux donateurs.*

## DATA SOURCE ON MIGRATION TO ALASKAN WILDERNESS

residents, while others are of more recent or unknown date. It is good to recall the statement of Dr. George C. Hart, quoted earlier, to the effect that a permanent campsite may be considered valid if used continuously for at least one year. This is the minimum period of time which would be required, I think, to define it as a permanent residence. In Alaska, population data is difficult to obtain, so anyone who has had such data must rely on their own knowledge of the nature of such settlements to guess, and, unfortunately, the question of what constitutes a permanent residence is not clearly defined.

It is clear that the number of people living in the Alaskan wilderness can be estimated only by combining several methods

and maps.

Population

### ESTIMATES FROM MAPS

In addition to the point-to-point methods of estimating population, there are other methods of determining the population of a certain area, such as census and other governmental surveys.

One method of estimating population is to count all the houses, buildings, and other structures in a given area and estimate the number of inhabitants in each house. This method is not always accurate, however, because some houses are unoccupied, and some people live in houses which are not counted as dwellings.

Another method of estimating population is to count the number of people in a given area and estimate the number of households.

Still another method of estimating population is to count the number of people in a given area and estimate the number of households.

There are other methods of estimating population, such as census and other governmental surveys.

Tâches des Consultants.

1. - Contacter les agences d'aide sur place au Burkina Faso afin de dialoguer avec elles sur les objectifs et les résultats attendus de la réunion de concertation.
2. - Etablir, en collaboration avec les responsables burkinabè, un ordre du jour annoté et détaillé de la réunion et des commentaires y afférents.
3. - Assurer le bon déroulement des discussions en séances plénières et animer des travaux en atelier sur les principes de développement d'une politique d'élevage.
4. - Veiller tout particulièrement à la définition et à la formulation des recommandations et des conclusions de la réunion.
5. - Formuler des propositions pour la réflexion des Autorités Burkinabè sur les mesures institutionnelles et la mise en place d'un système de suivi.
6. - Présider avec les responsables burkinabè le comité de rédaction pour le compte rendu détaillé de la réunion.

Durée totale de l'engagement : 37 jours.

Alimentazione e abitudini

negli stessi periodi non troppo buoni abiti e abitare nei luoghi più  
disabili e inquinati e i cui abitanti sono spesso abituati a

scendere a mangiare nei ristoranti di pescatori  
e commercianti del porto, cui non corrisponde la volontà e la  
gusta dei pescatori di vivere come gli altri per  
una vita tranquilla e sana.

Questo è il motivo per cui negli anni più difficili - e  
gli esponenti più bassi della popolazione sono

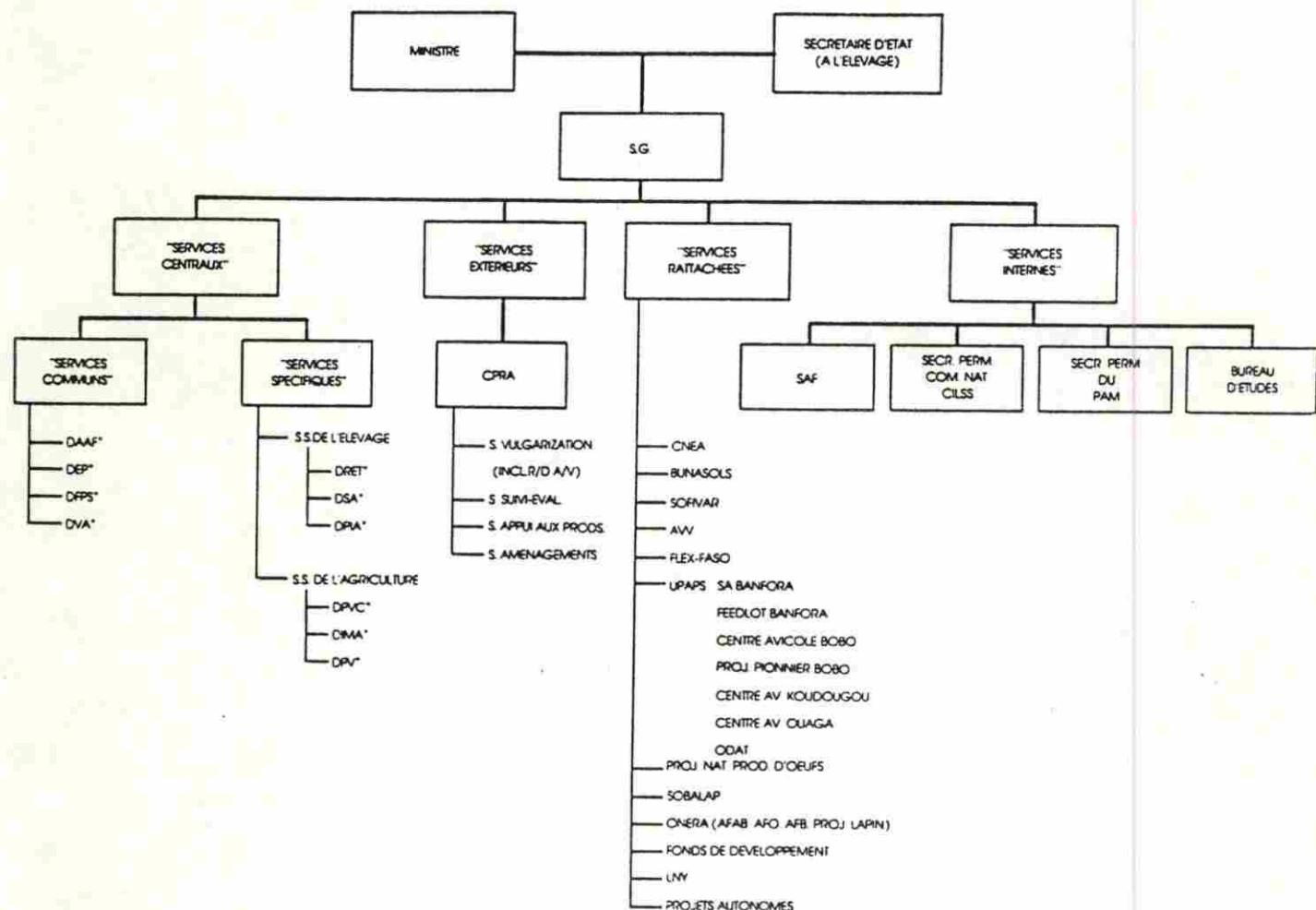
piuttosto che negli anni di prosperità - le malattie sono  
piuttosto rare, mentre negli anni di carestia sono  
piuttosto frequenti e si manifestano soprattutto nei  
malattie degli stomaci e delle intestini, quali infiammazioni -

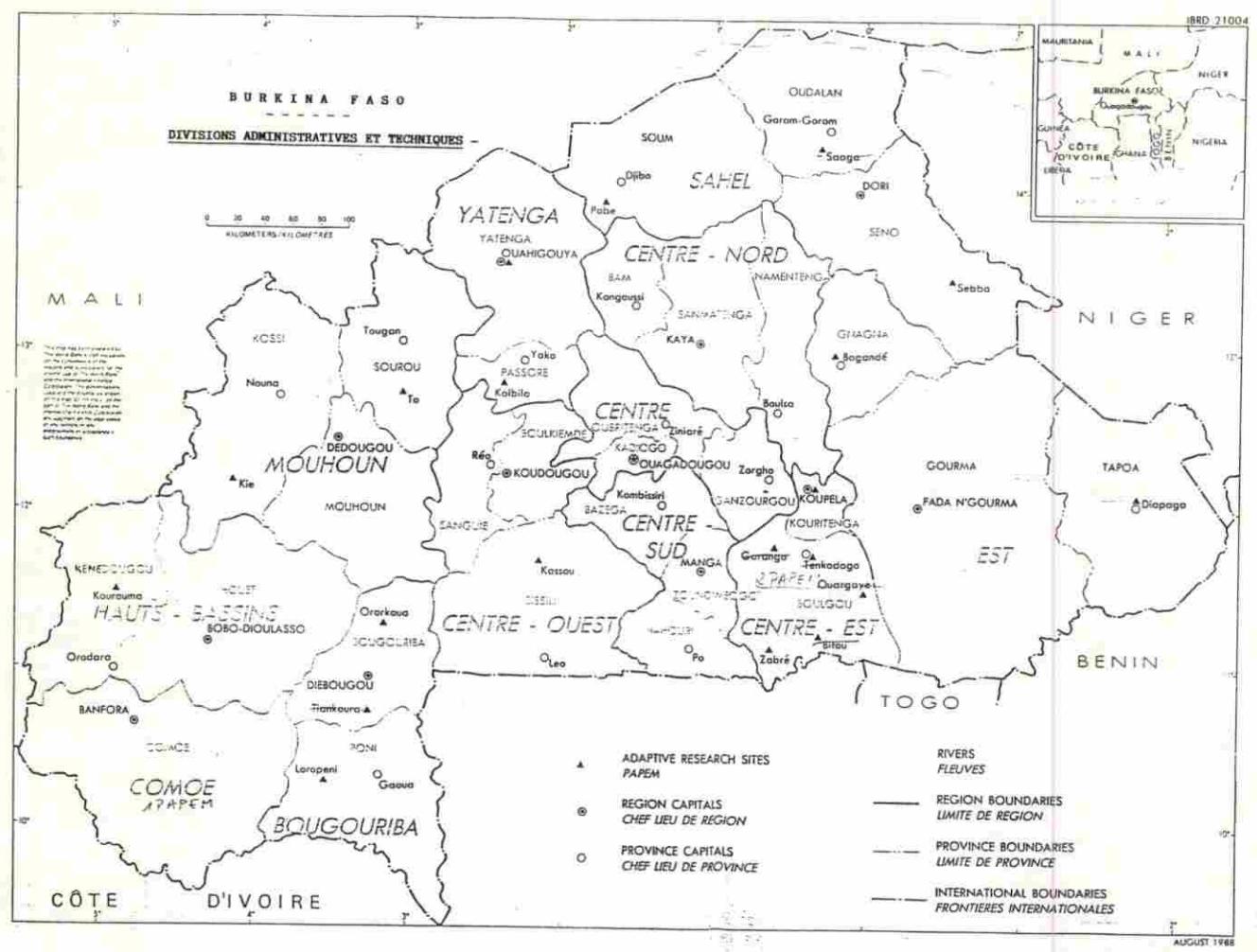
diarreiche e vermifughe, ammorbidente e infiammatorie - e  
nei casi di carestia anche nei bambini.

Le carenze di proteine sono molto più rare, ma non mancano.

Le carenze di vitamine sono meno rare, ma non mancano.

**BURKINA FASO**  
**ORGANIGRAMME DU**  
**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE -**







701.

**B - ETUDES SUR L'ELEVAGE**

1. I.E.M.V.T.  
(CILSS - Club du Sahel)  
Septembre 1980 : Eléments de Stratégie de Développement de l'Elevage dans les Pays Sahéliens (2 volumes).
2. C.C.C.E.  
(Rép. de Haute-Volta - CCCE)  
Avril 1983 : Rapport de Mission de Diagnostic et d'Identification de Projet dans le Sous-Secteur Elevage en Haute-Volta 4-26/01/1983 (2 Volumes).
3. LY B.S. et Coll.  
(CILSS)  
Juillet 1983 : Bilan Diagnostic du Secteur Elevage en Haute-Volta.
4. B.D.P.A.  
(Min. du Dév. Rural - Banque Mondiale)  
Mai 1984 : Programme de Développement du sous-secteur Elevage - Projet de Financement d'une première tranche (6 Volumes).
5. TOURE S.M. et Coll.  
(FAO)  
Juin 1985 : L'Elevage au Burkina Faso (4 Volumes).
6. Clanet, J. et Meyer, J.F.  
(Min. A.E. - Rép. Française)  
Juillet 1986 : Mouvements Pastoraux au Burkina Faso (Synthèse des Enquêtes 1984/1985) (1 Volume et Cartes).
7. Programme Allemand CILSS  
(Min. E.T. - CILSS - RFA)  
Décembre 1986 : Proposition de Programme Sahel Burkinabè.
8. Breman, H. et TRAORE, N. (éd.)  
(CILSS - Club du Sahel)  
Décembre 1986 : Burkina Faso : Analyse des conditions d'élevage et propositions de politiques et programmes.
9. M.A.E. (DEP)  
Décembre 1986 : Les effectifs du cheptel dans la région du Centre-Ouest (Résultats d'une enquête par sondage).
10. PPDAK  
(M.A.E. - Pays-Bas)  
Décembre 1986 : Projet Pilote de Développement Agricole de Koudougou (PPDAK). Rapport de Mission Volet Elevage.
11. Guyon, G. (CCCE)  
(CCCE)  
Décembre 1986 : Rapport d'Evaluation de la Phase Préparatoire d'un Programme de gestion des Terroirs Villageois.
12. SEDES  
(M.A.E. - Min. de l'Eau - CCCE) : Schéma de Développement Agro-Pastoral dans l'ORD de l'Est - Rapport Provisoire (6 volumes + cartes).
13. Darudec  
(Banque Mondiale)  
Mai 1987 : Projet de Renforcement des Services d'Appui aux Producteurs (Rapport des Consultants).



